

Comité de programmation LEADER, DES PROJETS pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume

Compte-rendu

26 mars 2018 à Camps-la-source

Ordre du jour

1. Introduction de la séance

- Point d'actualité du programme : présentation de la nouvelle équipe LEADER
- Proposition d'ajustements de la composition du comité de programmation
- Programmation de la demande d'aide Animation-gestion LEADER 2017 (19.4)

2. Présentation des projets issus des dispositifs 19.2 AAP2 vague 1 pour avis d'opportunité

- lot de projets 1.1 – STRUCTURER LES FILIERES DE TERRITOIRE
- lot de projets 3.0 – PROJETS EXPERIMENTAUX DE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

3. Point sur l'avancement financier du programme

4. Date du prochain comité de programmation

5. Questions diverses



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales

PARTICIPANTS

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PUBLIC			
Bernard VAILLOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Jean-Pierre VÉRAN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Mickaël LATZ	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Jean-Michel CONSTANS	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Franck PERO	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Christophe PALUSSIÈRE	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	OUI
Jean-Pierre MORIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
André GUIOL	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Annie CHARRIER	Élue locale - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Bernard De BOISGELIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Michel GROS	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Ariane BOSSEZ	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Claude FABRE	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Christian OLLIVIER	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Monique MATHIEU	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Blandine MONIER	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jacques PAUL	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain DARMUZEY	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	Représentant consulaire - CCI du Var	Titulaire	OUI
Michel GILLY	Élu consulaire - CCI du Var	Suppléant	
Michel MERLY	Élu consulaire - CMA du Var	Titulaire	OUI
Jean-Marcel GIOFFREDO	Élu consulaire - CMA du Var	Suppléant	
Yves JULLIEN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture du Var	Titulaire	OUI
Bernard BAUDIN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PRIVÉ			
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Aurore SEIDNER-LECAT	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Catherine DELZERS	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain GOLÉA	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jean-Marc THÉNOUX	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Christian BRAYER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	OUI
Vincent ARCUSA	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	OUI
André BRÉMOND	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean MAROTTA	Actrice-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Sophie COSSETTINI-BUREL	Actrice-ressource - TOURISME	Suppléant	
En attente de nomination	Acteur-ressource - TOURISME	Titulaire	
Nathalie ROUBAUD	Acteur-ressource - TOURISME	Suppléant	
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	OUI
Olivier CHANDIOUX	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
Frédéric-Georges ROUX	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	
Hervé RACINE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource - PATRIMOINE	Titulaire	OUI
Marc RICHARD	Acteur-ressource - PATRIMOINE	Suppléant	OUI
François FIL	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Titulaire	OUI
Hugues FRACHE	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Suppléant	
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	OUI
Amandine ALLEAUME	Actrice-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléant	
Véronique DELFAUX	Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur	Observateur	OUI
Stéphanie OUDIN	Conseil Régional PACA – Direction des territoires	Observateur	OUI
Alexandre NOËL	Projet de Parc Naturel Régional Sainte-Baume	Directeur	OUI
Emmanuelle LASSEE	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	Co-directrice	OUI
Azza CHALLOUF	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice	OUI
Canelle CARLES	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire	OUI
Joris MATHÉ	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire	OUI

Sur la foi de la feuille d'émargement soumise en début de séance, 21 membres ont participé à la réunion, dont 9 membres délibérants du collège public et 11 membres délibérants du collège privé (+1 membre du collège privé suppléant non-délibérant mais siégeant en binôme avec la titulaire). Les conditions de quorum ont donc été réunies, permettant ainsi à ces membres de délibérer valablement.

1. Ouverture de la réunion

Bernard VAILLOT, Maire de Camps-la-Source, Président du Pays de la Provence Verte, et Président du GAL Provence Verte Sainte-Baume, remercie l'ensemble des participants pour leur venue nombreuse en Mairie de Camps-la-Source, salle du conseil municipal.

Il remercie particulièrement Véronique DELFAUX, conseillère régionale et élue référente du GAL Provence Verte Sainte-Baume, pour sa participation, ainsi que Stéphanie OUDIN, correspondante du GAL au sein du service des Parcs Naturels Régionaux et territoires ruraux du Conseil Régional PACA.

Il excuse Monsieur le Président de **Région**, Monsieur le directeur régional de l'**ASP**, ainsi que Monsieur le Président du Conseil Départemental du **Var** (et son représentant technique Frédéric BENIAMINO), et Madame la Présidente du Conseil Départemental des **Bouches-du-Rhône**.

Les conditions de quorum étant réunies pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, la parole est donnée à l'équipe technique du GAL pour la présentation du déroulé de la réunion.

Joris MATHE expose les différents points de l'ordre du jour qui se déroulera en trois temps :

- L'introduction de la séance donner lieu à des points d'information et de décision concernant les aspects suivants :

- Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation
- Point d'actualité du programme : présentation de la nouvelle équipe LEADER
- Proposition d'ajustements de la composition du comité de programmation
- Programmation de la demande d'aide Animation-gestion LEADER 2017 (19.4)

- La séance se poursuivra avec les présentations de 6 opérations pour avis d'opportunité au titre des dispositifs :

- 1.1 – STRUCTURER LES FILIERES ET MICROFILIERES DE TERRITOIRE

- 3.0 – ACCOMPAGNER LES PROJETS EXPERIMENTAUX DE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

- Enfin, un temps de décision permettra de formuler les avis d'opportunité concernant ces 6 opérations présentées.

Les points d'avancement de la maquette, et de fixation de la date du prochain comité de programmation seront attendus à la fin de la deuxième séance d'examen en opportunité des opérations issues des types d'opération :

- 1.2 – INVESTIR DANS LES FILIERES ET MICROFILIERES DE TERRITOIRE

- 2.1 – CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE LES PATRIMOINES QUI FONT L'IDENTITE DU TERRITOIRE

- 2.2 – RENFORCER LE LIEN SOCIAL PAR DE NOUVELLES SOLIDARITES

Qui se tiendra ce mercredi 28 mars à La Roquebrussanne, dans la continuité du présent rendez-vous.

1.1. Présentation de la nouvelle équipe technique du GAL

Avant de procéder à la validation des conclusions du précédent comité de programmation réuni mardi 04 décembre 2017, Azza CHALLOUF et Canelle CARLES, qui composent la nouvelle équipe technique LEADER en Provence Verte et Sainte-Baume se présentent brièvement en exposant leur parcours et leur enthousiasme à prendre le relais de l'équipe initiale composée de Claudine FURNION (partie le 16 février 2018 vers d'autres missions) et Joris MATHE (en partance ce vendredi 30 mars 2018).

1.2. Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation

Un bref rappel des décisions prises lors du comité de programmation du 04 décembre 2017 est indiqué dans le dossier de séance.

-> **Aucune remarque n'est formulée au sujet du compte-rendu du précédent comité de programmation qui est validé à l'unanimité.**

1.3. Composition du comité de programmation, propositions d'ajustements

Afin de garantir la pérennité de la capacité de l'instance à réunir le quorum, de nouveaux ajustements apparaissent nécessaires quant à la composition du comité de programmation :

- collège privé : acteurs ressources tourisme :

Un poste d'acteur-ressource volontaire titulaire demeurant vacant au collège privé sur la thématique du tourisme. Comme convenu lors du comité de programmation du 04/12/2017, nous avons sollicité la candidature d'un représentant issu du secteur PNR Sainte-Baume et avons obtenu celle de M. Georges DELI.

Il est donc proposé d'investir Georges DELI comme acteur-ressource volontaire titulaire sur la thématique du tourisme, avec pour suppléante Nathalie ROUBAUD.

-> **Aucune remarque n'est formulée concernant cette proposition qui est validée à l'unanimité.**

Absent à l'occasion de cette séance, retenu par d'autres obligations, Georges DELI sera présent mercredi 28 mars et pourra ainsi siéger en qualité de membre titulaire du collège privé.

1.4. Programmation de l'aide 19.4 – pour l'animation et le fonctionnement du GAL - 2017

La demande d'aide déposée par le GAL en fin d'année 2016 pour l'animation et le fonctionnement du GAL au titre du dispositif 19.4 pour l'année 2017 a pu être instruite par les services du Conseil Régional qui nous ont communiqué vendredi 23 mars les chiffres stabilisés à l'issue de l'instruction et qui sont les suivants :

Source de financement	Montant prévisionnel présenté par le porteur de projet	Montant retenu par le GUSI
REGION	40 769,33 €	40 769,32 €
FEADER	61 154,00 €	61 153,98 €
TOTAL PREVISIONNEL PROJET	101 923,33 €	101 923,30 €

Il est proposé au comité de programmation de procéder à la programmation de l'aide ici sollicitée :

-> **le comité de programmation valide les montants retenus de l'animation 2017 à hauteur de 101 923,30 €**

-> **le comité de programmation engage le FEADER à hauteur de 61 153,98 €**

Conformément à la procédure prévue, l'équipe technique du GAL informera l'autorité de gestion dans les meilleurs délais sur la base du compte-rendu du comité de programmation signé, pour édition de la convention attributive.

Bernard VAILLOT rappelle à ce sujet que les paiements demandés au titre des dispositifs 19.1 et 19.4 pour les opérations menées en 2014, 2015 et 2016 pour l'animation et la gestion du programme LEADER sont toujours attendus par la structure porteuse du GAL qui assume la charge financière de ces retards de paiement, mais pourrait arriver rapidement aux limites des mécanismes de trésorerie. Il est ainsi demandé au Conseil Régional de faire le nécessaire afin que les paiements de ces aides interviennent dans les meilleurs délais.

2. Présentation pour avis d'opportunité des projets issus de la 1^{ère} vague de l'appel à proposition 2018 (AAP2-V1)

Avant d'accueillir les porteurs de projets pour écouter les présentations de leurs opérations, l'équipe technique propose d'apporter quelques éclairages sur la dynamique du programme, les difficultés de mise en œuvre rencontrées sur le terrain compte-tenu de l'abondance des projets accompagnés, et quelques rappels quant au fonctionnement de l'instance s'agissant de l'expression des avis d'opportunité.

- dynamique du programme :

L'équipe technique présente tout d'abord un point de vigilance concernant la maquette financière. En effet, la maquette actuelle «réelle», compte-tenu des engagements déjà réalisés, est la suivante :

dispositif	maquette initiale	Programmé : V1 + V2	RELIQUAT REEL ACTUEL
1.1 - Structuration des filières de territoire	320 000,00 €	63 809,58 €	256 190,42 €
1.2 - investissements dans les filières de territoire	300 000,00 €	112 330,08 €	187 669,92 €
2.1 - Patrimoines et identité	280 000,00 €	31 788,03 €	248 211,97 €
2.2 - Lien-social	175 000,00 €	63 136,05 €	111 863,95 €
3.0 - Projets-pilotes DD	155 000,00 €	84 120,16 €	70 879,84 €
TOTAL	1 230 000,00 €	355 183,90 €	874 816,10 €
COOPERATION	329 400,00 €		

Toutefois, 13 dossiers validés en opportunité le 04/12/2017 sont actuellement en cours d'instruction et vont donc venir consommer une partie du reliquat réel indiqué ci-dessus.

Ainsi, la maquette « virtuelle », sous réserve de l'aboutissement des instructions et de la sélection-programmation des opérations issues de la 3^{ème} vague du premier train d'appel à proposition, actuellement en cours de traitement par l'équipe technique, serait la suivante :

dispositif	potentiel FEADER AAP1-V3	reliquat virtuel
1.1 - Structuration des filières de territoire	64 681,00 €	191 509,42 €
1.2 - investissements dans les filières de territoire	8 100,00 €	179 569,92 €
2.1 - Patrimoines et identité	97 430,11 €	150 781,86 €
2.2 - Lien-social	91 840,29 €	20 023,66 €
3.0 - Projets-pilotes DD	- €	70 879,84 €
TOTAL	262 051,40 €	612 764,70 €
COOPERATION		329 400,00 €

On constate en particulier que le dispositif 2.2 – RENFORCER LE LIEN-SOCIAL, ne disposerait plus que d'une disponibilité de crédits très limitée.

Le programme semble donc entrer dans une nouvelle phase au cours de laquelle la disponibilité de crédits pourrait conduire à ne pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes. S'inscrirait également dans le sillage de ces « fins d'enveloppes » provisoire, des perspectives à envisager en matière de « transfert d'enveloppe », notamment depuis le dispositif COOPERATION dont l'autorité de gestion avait imposé initialement qu'il représente 16% de la maquette financière des GAL, mais qui pourrait libérer la capacité des GAL à transférer des crédits du dispositif 19.3 vers le dispositif 19.2 dès l'été 2018.

- difficultés de mise en œuvre : des problématique de capacité de gestion observées sur le terrain

Un second point de vigilance relatif à la dynamique du programme est porté à la connaissance du comité de programmation qui concerne les difficultés associées à la capacité de gestion des porteurs de projet et de l'équipe technique du GAL.

En effet, s'agissant des porteurs de projet, l'on constate à l'appui d'une trentaine d'opérations instruites, une difficulté pour beaucoup de porteurs de projet à assumer la charge administrative requise compte-tenu de la rigueur

et de la technicité du cadre d'intervention de LEADER. Si le problème apparaît déjà au stade de la demande d'aide, il pourrait s'exprimer plus clairement encore au stade de la demande de paiement.

La question de la capacité administrative des porteurs de projet constitue ainsi un point de vigilance important à avoir à l'esprit, notamment pour éviter à des porteurs de projet trop fragiles de s'exposer à des difficultés liées au suivi d'une demande d'aide LEADER qui pourrait devenir particulièrement préoccupante en cas de difficultés lors de la demande de paiement.

S'agissant de l'équipe technique du GAL, plusieurs évolutions récentes ou à venir, pourraient accroître considérablement la charge de travail de l'équipe. Tout d'abord, on observe à l'appui de la vague actuellement en cours d'instruction, composée de 13 dossiers, que l'équipe technique peut être mise en difficulté par un nombre trop élevé d'opérations à instruire en temps contraint. De plus, la nouvelle équipe technique a pu bénéficier d'une période de tuilage, mais demeure en cours de formation, et a besoin de quelques mois pour s'approprier pleinement le cadre LEADER et ses spécificités. Enfin d'importants chantiers vont venir alourdir l'activité de l'équipe technique au premier rang desquels l'entrée en paiement des dossiers déjà programmés, mais aussi le lancement de la coopération (qui nécessite un effort d'animation de la part du GAL), et l'évaluation à mi-parcours (qui constitue un exercice obligatoire pour le GAL).

La question est posée de ce que recouvre le terme de coopération.

Il est rappelé que la coopération est l'un des attendus forts de l'Union Européenne à travers LEADER. Elle consiste en la conduite d'opérations communes en partenariat entre plusieurs acteurs issus de territoires ruraux différents. Cette coopération peut s'envisager à l'échelle transnationale (entre acteurs de territoires ruraux issus de pays différents, en Europe ou dans le monde), ou à l'échelle inter-territoriale (entre acteurs de territoires ruraux en Région, ou en France). La coopération fait l'objet d'un dispositif de financement particulier (19.3). Une partie des crédits de la maquette financière du GAL y est réservé. Elle n'a pas encore pu faire l'objet du lancement d'appels à propositions du fait d'un retard dans l'outillage technique du dispositif, mais pourrait être lancée dès l'été 2018.

La question est posée de l'horizon auquel est prévue l'évaluation à mi-parcours.

Il est répondu qu'au titre de la feuille de route établie par l'autorité de gestion à l'appui du groupe de travail mené sur la thématique de l'évaluation avec le réseau rural régional en 2016, l'évaluation à mi-parcours est attendue au premier semestre 2019.

- modalités de fonctionnement de l'instance à l'occasion des examens en opportunité

Il est rappelé à l'ensemble des participants que l'examen en opportunité se déroule en deux temps. Les porteurs de projets vont tout d'abord se succéder afin de présenter leur opération à l'instance. Ils disposent de 10 minutes pour présenter leur opération, puis 10 minutes d'échanges permettront au comité de programmation d'adresser toutes les questions jugées utiles et nécessaires à la compréhension du projet et de ses enjeux. Ce n'est qu'en fin de séance que seront formulés, pour chaque lot d'opération relevant du même type d'opération, les avis d'opportunité relatif à chacun des projets.

L'avis d'opportunité du GAL ne porte pas sur l'opportunité du projet, mais sur l'opportunité pour le GAL à apporter une aide LEADER au projet. Ainsi, il convient de se référer aux attendus de PERTINENCE TERRITORIALE et de REPONSE A LA STRATEGIE, qui constituent les principes de sélection des opérations afin d'apprécier la qualité du projet vis-à-vis de LEADER.

Enfin, l'avis d'opportunité est exprimé par un vote (favorable ou défavorable), qui peut, en cas d'issue favorable, être assorti de recommandations.

Dans le respect des dispositions relatives à la prévention du risque de conflit d'intérêt, les membres du comité de programmation sont invités à compléter la déclaration de situation ou d'absence de conflit d'intérêt en précisant leur situation pour chacune des opérations présentées. Les personnes qui se déclareront en situation de conflit d'intérêt concernant une opération seront invitées à quitter la salle et à ne prendre part ni au débat, ni au vote, s'agissant des dossiers concernés. Il est rappelé que leur sortie n'affecte en rien la question du quorum qui, atteint en début de séance, est acquis pour l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion.

2.1. Tableau de synthèse des pré-projets réceptionnés en date du 01/02/2018 :

Les pré-projets réceptionnés en date du 1^{er} février 2018 dans le cadre de la première vague des appels à propositions permanents 2018 sont les suivants : (répartis ici par lot relatif à chacun des appels à propositions - TO)

Intitulé du projet	Code TO	Maitre d'ouvrage	FEADER maximal
Élargissement et pérennisation des actions de l'espace-test agricole Terreau Paysan sur le territoire de la Provence Verte	TO1.1	ADEAR du Var	48 546,00 €
Cyclotourisme en Provence Verte	TO1.1	EPIC Office de tourisme de la Provence Verte	9 547,20 €
L'autre regard Provence	TO1.1	EPIC Office de tourisme de la Provence Verte	20 917,44 €
Animation agricole pour l'accompagnement au développement de nouvelles filières agricoles : les plantes aromatiques à parfum et médicinales	TO1.1	Communauté de communes Provence Verdon	5 716,32 €
Le panier AMAP, vecteur de pérennisation des fermes bio et locales et de changement des comportements alimentaires des familles	TO1.1	Les AMAP de Provence	62 137,80 €
Acquisition de matériel roulant pour une plateforme de producteurs dédiée à l'approvisionnement de la RHD	TO1.2	SCIC Agribio Provence	15 552,00 €
Investissement en matériel d'embouteillage automatisé	TO1.2	EURL La bas-varoise	15 444,00 €
Valorisation du patrimoine naturel, bâti et culturel de la commune de Seillons Source d'Argens	TO2.1	ASPECTS	15 908,91 €
Portail pédagogique des musiques traditionnelles et du monde	TO2.1	Cimo-et-To - le Chantier	84 781,08 €
Mise en réseau des médiathèques de l'Agglomération de la Provence Verte	TO2.2	Communauté d'agglomération Provence Verte	83 376,00 €
Prévention santé en Val d'Issole : Halte Répit et Point Écoute Santé des Jeunes	TO2.2	Centre social du Val d'Issole	48 313,80 €
« Tuteurs d'avenir » : une plateforme de bio-inspiration architecturale, hybride et flexible, créative pour des expérimentations d'innovation technique et sociale, pilotes de lieux éducatifs du futur	TO 3.0	MALTAE (mémoires à lire, territoires à l'écoute)	45 900,00 €

Compte-tenu du nombre important d'opération, et des disponibilités des membres du GAL, il a été jugé préférable de réunir deux rendez-vous successifs afin de bénéficier des présentations des porteurs de projet dans les meilleures conditions.

Les opérations qui seront présentées lors de cette première session du 26 mars 2018 portent sur les dispositifs 1.1 et 3.0 et sont ainsi les suivantes :

2.2. Déroulé des présentations :

Les présentations se sont succédé en trois séquences dans l'ordre suivant :



FILIÈRES et MICRO-FILIÈRES ÉCONOMIQUES

9 h 30 ADEAR du Var

Élargissement et pérennisation des actions de l'espace-test agricole Terreau Paysan sur le territoire de la Provence Verte

10 h 00 Office de Tourisme de la Provence Verte (2 opérations)

- Projet 1 : Cyclotourisme en Provence Verte
- Projet 2 : L'autre regard Provence

10 h 45 **Communauté de communes Provence Verdon**

Animation agricole pour l'accompagnement au développement de nouvelles filières agricoles : les plantes aromatiques à parfum et médicinales

11 h 15 **Les AMAP de Provence**

Le panier AMAP, vecteur de pérennisation des fermes bio et locales et de changement des comportements alimentaires des familles



PROJETS EXPERIMENTAUX DE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

11 h 45 **Association MALTAE (mémoires à lire, territoires à l'écoute)**

« Tuteurs d'avenir » : une plateforme de bio-inspiration architecturale, hybride et flexible, créative pour des expérimentations d'innovation technique et sociale, pilotes de lieux éducatifs du futur

12 h 05 **Délibération et avis d'opportunité sur le premier lot de projets**

12 h 45 **Cocktail déjeuner sur place (1h)**

**Élargissement et pérennisation des actions de l'espace-test agricole
Terreau Paysan sur le territoire de la Provence Verte**

Maître d'ouvrage : **ADEAR du Var**

Fiche-action : 1.1 – Structurer les filières et microfilières de territoire

Questions adressées	Réponses apportées
Quels sont les relais vers les autres structures partenaires qui appuient l'animation des espace-tests ?	- un comité de pilotage réunit l'ensemble des partenaires - un groupe d'appui local permet de procurer un appui plus réactif au quotidien sur les aspects techniques.
A quelle échéance et où pourrait se situer un espace-test sur Brignoles ?	- selon le degré d'engagement souhaité, un projet pourrait se mettre en place de façon très réactive d'une année sur l'autre (espace-test simple). Pour un projet de lieux-test permanent, il y a un temps de mobilisation financière et technique qui rend les projets un peu plus longs.
Quel est le lien avec la commune de La Celle ?	- la commune a sollicité l'ADEAR dès 2017 et semble avoir une idée assez précise de son besoin.
Avez-vous des outils concernant l'aspect successoral ?	- L'un des enjeux majeurs est en effet d'intervenir sur la transmission qui est une question cruciale pour le territoire compte-tenu du vieillissement de la population agricole. - Nous sommes déjà en place pour déployer le dispositif « espace-test » en appui à des transmissions d'exploitation, notamment sur d'autres productions comme la viticulture, en lien avec les coopératives pour permettre une transmission de parcelles en vignes actuellement entretenues par des coopérateurs vieillissants. C'est en réflexion.
Qu'en est-il de l'accompagnement « post-test » ?	A ce stade, 8 sorties positives ont été constatées sur 12 accompagnées, en installation pour la plupart, et un départ vers le salariat agricole qui peut être jugé positif également. Notre objectif est de pérenniser les activités et qu'elles se concrétisent par des installations. Nous souhaitons toutefois préserver également le droit à l'échec et la réversibilité des expériences en espace-test qui constitue l'un des points importants du dispositif.

Éléments portés au débat :

L'espace-test est un outil essentiel pour l'installation agricole

Le principal frein est l'accès au foncier. Passer par le test permet de se donner le temps d'accéder au foncier.

L'exemple de La Celle, évoqué tout à l'heure, est illustratif ; La commune a préempté un terrain, s'en est rendue propriétaire, en vue d'installer une jeune agricultrice. La terre est actuellement mise à disposition de la jeune-agricultrice. L'agricultrice souhaite aujourd'hui acheter le terrain pour pérenniser son installation. La commune a ainsi pu lui mettre le pied à l'étrier, en particulier sur l'aspect foncier. Elle est suivie par l'ADEAR actuellement.

Un projet important pour le territoire.

L'avis du Conseil Régional semble favorable.

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 8 représentants titulaire (+ 1 suppléant délibérant, présent lors des présentations, mais qui a dû quitter la séance avant la séquence de débat et de décision du fait d'une contrainte personnelle) - COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p>Respect du double quorum</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : aucun</p> <p>18 membres présents dont 17 membres délibérants au moment du vote</p> <p>9 privés (+1 suppléant), 7 publics votants.</p>
---------------	---

Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt et n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
Nombre de présents ayant voix délibérante	18
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	18
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE .	

Projet 1 : Cyclotourisme en Provence Verte	
Maître d'ouvrage :	Office de Tourisme de la Provence Verte
Fiche-action :	1.1 – Structurer les filières et microfilières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Est-ce que des aménagements sont prévus en lien avec le projet.	Très peu, car on intervient sur le réseau routier existant. De la signalétique pourrait être imaginée, mais dans le cadre de la présente opération qui est une étude. L'idée est donc de prendre appui sur les équipes du Département en charge de l'entretien des routes. L'objectif est de conseiller des itinéraires, et de ne pas travailler sur tout le réseau routier, mais bien sur des itinéraires adaptés.
Avez-vous des contacts avec le service tourisme de la Région ?	- oui, nous sommes partenaires du CRT depuis longtemps. - sur le cyclo-tourisme, il ne semble pas exister à l'échelle régionale d'expérience très structurée, au-delà de l'expérience locale du Luberon.
S'agissant du consultant proposé, il semblerait qu'il soit plus spécialisé dans le coaching que dans la structuration d'une offre vélo ?	- en effet, le cœur de son métier est bien le coaching sportif, mais il a diversifié ses compétences, notamment sur les aspects sécurité. - son réseau nous permettrait aussi d'aller très rapidement vers des interlocuteurs professionnels ou amateurs (équipes, clubs) pour développer la destination.
L'étude proposée semble très orientée « marketing », qu'est ce qui justifie ce choix ?	- en effet, nous avons besoin de repartir d'un état des lieux, mais nous cherchons vraiment à développer l'activité sur le segment « clientèle ». Cette étude compléterait les données déjà connues, et nous permettrait de nous distinguer des autres destinations.
Quel lien avec l'itinéraire « eurovélo » de « voie-verte » méditerranéenne (Espagne – Italie)	- a priori, on n'a pas vocation à s'inscrire dans de nouveaux aménagements en lien avec ce grand-projet. Mais une articulation sera recherchée.
Quelles prestations pourraient être nécessaires à développer (hébergement, services) pour compléter l'offre sur ce segment ?	- L'idée est bien de développer de l'activité autour de l'offre vélo. - Créer des hébergements n'apparaît pas être une priorité, mais sur les services autour, en effet, l'offre est moins importante aujourd'hui qu'il y a quelques années en arrière, et il pourrait être nécessaire de se rapprocher d'opérateurs de mécanique ou de location de vélo, voire faire venir des professionnels sur le territoire en lien avec le développement d'une nouvelle offre.
En termes de marchés publics, le prestataire semble déjà identifié, comment sera faite la mise en concurrence ?	La proposition initiale est née de la rencontre avec ce consultant. Nécessairement, une mise en concurrence sera réalisée afin de respecter les règles de la commande publique.
Éléments portés au débat :	
Quelques réserves : le réseau routier est peu adapté pour le déplacement à vélo isolé en Provence Verte et Sainte-	

Baume. Il conviendrait d'associer au projet une supersignalisation permettant aux automobilistes d'adapter leurs comportements. Le parallèle avec l'Europe du nord est peu pertinent car la culture du respect du cycliste est totalement différente à ce que nous connaissons. Des aménagements lourds seraient nécessaires.

C'est un super projet, qui existe déjà sur le Ventoux. Des groupes descendent, se font accompagner par des professionnels, se restaurent auprès d'établissements locaux, dégustent des produits du territoire, c'est un super projet pour développer l'activité touristique.

Attention, une offre structurée de ce type, avec des véhicules d'accompagnement, pourrait être adapté.

Ce projet est un beau projet, mais qu'il faudrait préciser. Un projet portant sur une offre collective paraîtrait pertinent. Et il conviendrait d'étayer la dimension de système économique autour de l'offre de produit cyclotourisme complet (activité, hébergement, restauration), l'information est la clé.

Rappelons que l'objet du projet est une étude. Cette étude a vocation à permettre d'identifier le potentiel de développement, les bons itinéraires, les bons partenaires. Le risque est que l'étude montre les limites du projet, en matière de sécurité en particulier.

Le territoire est reconnu pour la qualité des sites en matière de cyclotourisme : col mythique de l'espigoulier... .

L'avis de la Région : défavorable à la lecture du dossier. Favorable à l'écoute de la présentation.

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none">- COLLÈGE PUBLIC : 8 représentants titulaire (+ 1 suppléant délibérant, présent lors des présentations, mais qui a dû quitter la séance avant la séquence de débat et de décision du fait d'une contrainte personnelle)- COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : aucun</p> <p>18 membres présents dont 17 membres délibérants au moment du vote</p> <p>9 privés (+1 suppléant), 7 publics votants.</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 3 élus (Michel GROS, Bernard VAILLOT, Jacques PAUL)</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	<p>3 élus (Michel GROS, Bernard VAILLOT, Jacques PAUL) se déclarent en situation de conflit d'intérêt et quittent donc la salle à l'occasion du débat.</p>
Nombre de présents ayant voix délibérante	14
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	14
Avis d'opportunité	
<p>Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE assorti des recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- que l'étude intègre une orientation privilégiée vers le développement de produits cyclo-touristiques visant la pratique accompagnée en groupes.- que l'étude intègre un volet relatif aux activités composant l'offre cyclo autour des itinéraires (hébergement, restauration, mécanique vélo, location, accompagnement, coaching...)- que l'étude comprenne une exploration de l'articulation avec d'autres destinations cyclo-touristiques, localement, en Région, voire en France ou en Europe	

Projet 2 : L'autre regard Provence

Maître d'ouvrage :	Office de Tourisme de la Provence Verte
Fiche-action :	1.1 – Structurer les filières et microfilières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Un film diffusé dans les offices s'adresse à des clientèles qui viennent déjà en office de tourisme, alors que l'objectif est de faire venir de nouvelles clientèles : n'est ce pas incohérent ?	<p>- il y a deux modes de diffusion : En office, et hors les murs, via internet, ou via des points d'appui sur le territoire. L'objectif est de capter des publics, déjà sur le territoire, qui ne viennent pas en office de tourisme, en direction des publics locaux, ou des touristes déjà en visite sur le territoire.</p> <p>Notre territoire est très vaste, il comprend une diversité de sites et lieux à découvrir. Un film de ce format permettrait de faire découvrir le territoire sous ses différents aspects (forestier, urbain, naturel...).</p> <p>L'idée de ce projet serait de diversifier notre offre de communication avec un nouveau format.</p> <p>Le format peut paraître long sur internet mais nous prévoyons aussi des films plus courts d'accroche pour internet.</p>
Qu'en est il des « clips » prévus ?	Notre territoire dispose de 8 incontournables identifiés sur chacun desquels on pourrait produire de petits clips d'1'30 qui conviennent parfaitement au format internet et sont un besoin important.
Qui sera propriétaire des droits à l'image ?	A ce stade, ce n'est pas tranché. Il conviendra de négocier cet aspect avec les prestataires de prise d'image. Les volumes d'image attendus pourraient être importants, et ils pourraient abonder la vidéothèque de l'Office de tourisme.
En effet, l'OT ne dispose-t-il pas déjà d'une vidéothèque ?	Si, l'OT dispose déjà de ressources vidéo, mais qui commencent à vieillir, et pour lesquelles un renouvellement régulier est nécessaire.
Vous êtes-vous rapproché des médias nationaux ?	A ce stade, nous savons que le prestataire vidéo identifié est un professionnel déjà en contact avec France 3 et le CNC. Certaines images pourraient être intégrées à des supports documentaires (France 3) voire dans des films cinéma.
Quelle est la réflexion sur le scénario, qui la valide ?	<p>Compte-tenu de la longueur du film, un fil rouge va être nécessaire afin de capter l'attention du spectateur.</p> <p>L'idée proposée est de prendre appui sur un « personnage naturel » : l'aigle de Bonnelli, pour mettre en récit le territoire vue du ciel.</p> <p>Le scénario n'est pas encore établi.</p> <p>Cela ferait partie de la prestation, avec un suivi de l'office de tourisme et de ses partenaires commanditaire, afin d'aboutir à un scénario adapté aux besoins du projet.</p> <p>A ce stade, les aspects de construction scénaristique et de discours ne sont pas engagés.</p>
Est-ce que produire un film « multifonctions » ne risque pas de le rendre compliqué à réaliser ?	<p>L'objectif unique du film est de faire la promotion du territoire. La diffusion peut être plus large que strictement le public touristique, parce que la population locale est aussi un formidable vecteur de promotion touristique.</p> <p>Actuellement, des émissions comme « des racines et des ailes » constituent un levier très fort de promotion touristique des territoires ciblés, alors que le format est assez long.</p> <p>L'articulation devrait être possible entre plusieurs finalités.</p>
Éléments portés au débat :	

Un projet intéressant, qui s'appuie sur des technologies nouvelles, particulièrement intéressantes, et avec une dimension de soutien aux activités économiques privées.

Un support qui pourrait être intéressant, y compris à des fins pédagogiques, dans les établissements, pour l'éducation au territoire, afin qu'ils s'en approprient la diversité. Les enseignants sont assez friands de ce type d'outils, particulièrement intéressant en lien avec d'autres enseignements (Français, géographie, histoire...).

La question de la propriété des images est importante.

La Région ne cofinancera pas ce dossier. Le support proposé semble inadapté aux clientèles ciblées. Les sites visés par les clips sont déjà en saturation. L'opération bénéficierait aux collectivités locales qui pourraient s'en saisir pour le cofinancer en local (CCPV, CAPV)? Des films de valorisation du territoire ont déjà été financés récemment (en Provence Verte et en Sainte-Baume) qui semblent encore d'actualité.

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none">- COLLÈGE PUBLIC : 8 représentants titulaire (+ 1 suppléant délibérant, présent lors des présentations, mais qui a dû quitter la séance avant la séquence de débat et de décision du fait d'une contrainte personnelle)- COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : aucun</p> <p>18 membres présents dont 17 membres délibérants au moment du vote</p> <p>9 privés (+1 suppléant), 7 publics votants.</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 3 élus (Michel GROS, Bernard VAILLOT, Jacques PAUL)</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	<p>3 élus (Michel GROS, Bernard VAILLOT, Jacques PAUL) se déclarent en situation de conflit d'intérêt et quittent donc la salle à l'occasion du débat.</p>
Nombre de présents ayant voix délibérante	14
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	14
Avis d'opportunité	
<p>Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE assorti des recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- de rechercher un cofinancement public adapté- que le scénario puisse être validé collectivement par les acteurs du territoire- que la propriété des images puisse être propriété de l'office de tourisme, et que d'autres partenaires du territoire puissent avoir accès à ces images pour d'autres usages.	

Animation agricole pour l'accompagnement au développement de nouvelles filières agricoles :
les plantes aromatiques à parfum et médicinales

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Provence Verdon

Fiche-action : 1.1 – Structurer les filières et microfilières de territoire

Questions adressées	Réponses apportées
Avez-vous fait une étude économique ? Quels seraient les débouchés ? Quelle est la viabilité ?	<p>Nous en sommes à l'étude d'opportunité mais nous pensons qu'il y a des perspectives intéressantes sur cet aspect, notamment sur les huiles essentielles. A ce stade, les initiatives de diversification sont ponctuelles et parfois isolées. L'étude permettrait de structurer une démarche collective.</p> <p>Les contacts avec l'Occitane montrent que les transformateurs français sont souvent contraints d'importer des volumes de plantes assez spécifiques qui ne sont plus produites en France.</p> <p>Les contacts techniques établis permettent de confirmer la pertinence du territoire pour le développement de ces productions. D'autres espaces de productions sont aujourd'hui en cours de rétraction.</p>
<p>L'existence de débouchés n'est pas suffisante, est-on sûr que les débouchés sont « rémunérateurs » pour les producteurs ? Avez-vous pris contact avec Franceagrimer qui dispose de chiffres précis sur la filière.</p> <p>En termes de vente en circuit-court, cela pourrait être compliqué à l'image du safran.</p> <p>Quelles productions, et pour quels circuits de commercialisation ?</p>	<p>En termes de filière aromatique, nous avons à Trets le LEADER européen de l'aromatique de table.</p> <p>Or on observe des productions dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-de-haute-Provence, ou les Alpes-Maritimes, mais très peu dans le Var.</p> <p>Le Lavandin n'est peut-être pas le segment le plus intéressant en ce moment, mais d'autres productions pourraient être développées, sur des segments plus spécifiques, y compris vers les plantes à parfums.</p> <p>Les plantes aromatiques sont intéressantes en termes de diversification et pourraient compléter une gamme très spécialisée dans le viticole.</p> <p>S'agissant du versant industriel, l'idée est bien de s'orienter vers des débouchés diversifiés, et notamment, en complément du circuit-court, et des transformateurs existants, développer un outil local de transformation.</p>
Quels sont les liens avec la fédération régionale des coopératives ?	On en est au tout départ de l'étude, l'idée est d'aller vers ces opérateurs petit à petit.
La question de la production en agriculture biologique sera-t-elle explorée ?	La question de la production sous label Agriculture Biologique dépend des contraintes techniques de production éventuelles, et des débouchés spécifiques sous label.
Les moyens envisagés paraissent témoigner d'une ambition limitée du projet : qu'en est-il ?	<p>A ce stade, nous avons travaillé avec la direction au calibrage de l'étude en fonction de nos moyens. Nous avons envisagé 2 jours/mois sur un an pour chaque agent.</p> <p>C'est peut-être sous-dimensionné.</p> <p>Une poursuite sur l'année 2019 pourrait être envisagée.</p>

Éléments portés au débat :

Il semblerait nécessaire d'approfondir l'étude sur les aspects débouchés et commercialisation afin d'identifier la réalité du potentiel de développement de la filière, en termes de dimensionnement, et en termes d'orientation. Une recommandation serait que le projet puisse se poursuivre en 2019 et au-delà avec des moyens renforcés.

Conseil Régional : les dépenses présentées sont malheureusement inéligibles à un accompagnement financier de la Région car il s'agit essentiellement de frais salariaux d'agents publics en poste. La Région ne peut donc pas apporter son cofinancement à l'opération.

Il pourrait être intéressant de soutenir l'opération malgré tout, afin de permettre à la communauté de communes d'explorer la thématique.

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 8 représentants titulaire (+ 1 suppléant délibérant, présent lors des présentations, mais qui a dû quitter la séance avant la séquence de débat et de décision du fait d'une contrainte personnelle) - COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>18 membres présents dont 17 membres délibérants au moment du vote 9 privés (+1 suppléant), 7 publics votants. Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : Annie CHARRIER</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Annie CHARRIER s'est déclarée en situation de conflit d'intérêt et n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	16
Avis d'opportunité	
<p>Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE assorti des recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trouver un cofinancement public adapté. - que l'étude soit menée dans la perspective d'une nouvelle demande d'aide qui permette à la communauté de communes d'explorer la thématique de manière plus approfondie à l'horizon 2019 -2020, en prenant appui sur les conclusions de la première étude. 	

Le panier AMAP, vecteur de pérennisation des fermes bio et locales et de changement des comportements alimentaires des familles	
Maître d'ouvrage :	Les AMAP de Provence
Fiche-action :	1.1 – Structurer les filières et microfilières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Est-ce que l'association aura la capacité financière de porter un tel projet ?	<p>Nous avons bénéficié d'un DLA, nous avons assaini notre situation financière, et nous avons la capacité d'assumer nos charges fixes sur fonds propres. Nous avons par ailleurs prévu de mobiliser plus de bénévoles.</p> <p>Nous sommes conscients des risques de faillite associés à la dépendance de financements publics qui peuvent devenir aléatoires.</p> <p>Nous avons restructuré notre association, y compris en licenciant 2 salariés en 2016, et nous sommes actuellement autonomes en termes de ressources de fonctionnement général.</p> <p>Le bénévolat nous procure une capacité d'autofinancement, en nature, pour avancer.</p> <p>Nous souhaiterions bénéficier de l'appui de l'Union Européenne pour nous permettre de maintenir un volet d'action sur les thématiques présentées dans le dossier.</p>
Vous allez vous appuyer sur les services sociaux pour accéder à des populations en précarité : est ce que ces populations ont les moyens de s'acheter des paniers bio ?	<p>Il n'y a pas de frein économique à l'alimentation en bio. Nous avons pu étudier la compétitivité de l'offre AMAP par rapport la grande surface, et le panier bio et local est même moins cher. Le frein est essentiellement culturel, et il faut donc pouvoir miser sur les relais sociaux pour accéder à ces populations.</p>
La présentation du projet est assez générale, il semble manquer quelques chiffres repères permettant d'apprécier l'impact du projet sur le territoire ?	<p>Le calibrage du projet est assez fin. Il est basé sur l'expérience du réseau AMAP. Les chiffres peuvent être transmis, mais ne sont pas inscrits au dossier. Nous pourrions vous les procurer. Le volume du projet pourrait dépendre, sur le terrain, de la dynamique d'installation, et de la dynamique des groupes de consommateurs.</p>
Comment augmenter le nombre de clients en AMAP ?	<p>On peut prendre pour exemple le cas de la commune de Cuges-les-pins. Actuellement, les consommateurs locaux sont demandeurs. Mais il n'y a notamment pas de maraicher à Cuges-les-pins, donc besoin de structurer la démarche, y compris pour installer de nouveaux producteurs, et réunir d'autres producteurs pour constituer une AMAP qui réponde aux besoins.</p> <p>Il y a aussi un effet de rattachement des producteurs à différentes AMAP. Les producteurs locaux qui alimentent des AMAP voisines, et les producteurs d'autres territoires voisins qui alimentent les AMAP locales.</p> <p>Les AMAP ont beaucoup évolué, et proposent une offre importante et diversifiée, de qualité, et beaucoup plus attractive pour les familles.</p> <p>Cela motive de nouvelles familles à rentrer dans la dynamique AMAP.</p>
A quoi correspondent les 6000,00 € de frais évènementiels ?	<p>Il s'agit notamment de pouvoir mobiliser les amapiens actuels ou futurs dans le cadre d'animations relatives au bien-manger, à la gastronomie, à la cuisine.</p>
L'agglomération Provence Verte a été lauréate de l'appel à projets PNA (Programme National pour l'Alimentation). Il pourrait être intéressant que l'agglomération	<p>Les AMAP s'inscrivent pleinement dans l'esprit du projet alimentaire territorial dont elles ont préfiguré le principe à l'échelle d'un groupe de consommateurs. Une articulation sera donc naturelle avec une telle démarche.</p>

puisse croiser, dans le cadre de l'élaboration du projet alimentaire territorial, certaines problématiques de la démarche AMAP.	

Éléments portés au débat :

le système AMAP semble avoir atteint un seuil de développement, et rencontrer des difficultés à s'étendre au-delà du cercle militant.

On observe en effet qu'après l'effet de mode qui a permis à de nombreuses AMAP de se développer, les contraintes de ce mode de consommation amènent de nombreuses familles à revenir vers d'autres modes comme les magasins de producteurs. Toutefois, on n'a pas dans les magasins de producteurs la même dynamique d'éducation à l'alimentation.

Les projets alimentaires territoriaux pourraient être un espace pour renforcer l'éducation à l'alimentation qui est un vrai besoin.

La capacité financière du porteur de projet semble incertaine, malgré leur capacité à mobiliser les cotisations de leurs adhérents.

L'avis Régional proposé est de suivre l'avis du comité de programmation.

Il semblerait qu'il puisse être imaginé de nouvelles choses au-delà des AMAP, qui permettent d'intégrer d'autres populations que le cœur militant des AMAPiens. En effet, des systèmes de livraison de paniers, de magasins de producteurs, semblent pouvoir utilement compléter le projet AMAP.

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 8 représentants titulaire (+ 1 suppléant délibérant, présent lors des présentations, mais qui a dû quitter la séance avant la séquence de débat et de décision du fait d'une contrainte personnelle) - COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>18 membres présents dont 17 membres délibérants au moment du vote 9 privés (+1 suppléant), 7 publics votants. Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : aucun</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt et n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
Nombre de présents ayant voix délibérante	17
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	17
Avis d'opportunité	

Il a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE** assorti des recommandations suivantes :

- Que des actions de sensibilisation puissent être ciblées sur les populations en situation de précarité, et non envers des populations déjà sensibilisées et acquises à une alimentation saine.
- que le projet soit bien ciblé sur le territoire du GAL Provence Verte et Sainte-Baume.
- qu'un bilan intermédiaire puisse être transmis au GAL à mi-parcours (soit au bout d'une année sur les deux prévues au programme d'action)

« Tuteurs d'avenir » : une plateforme de bio-inspiration architecturale, hybride et flexible, créative pour des expérimentations d'innovation technique et sociale, pilotes de lieux éducatifs du futur	
Maître d'ouvrage :	Association MALTAE (mémoires à lire, territoires à l'écoute)
Fiche-action :	3.0 – accompagner les projets expérimentaux de développement soutenable
Questions adressées	Réponses apportées
Où va se passer le projet ? Au LEAP Saint-Maximin ? Au Collège de Garéoult ?	Sur ces deux sites, et sur le reste du territoire à travers des études et rencontres de terrain.
Quelle articulation entre l'intervention artistique et le reste de la démarche ?	L'intervention artistique n'est qu'un élément du projet. Elle est une performance complémentaire de la démarche d'élaboration architecturale qui constitue le cœur de la démarche. L'appui de l'artiste permet de mettre en marche la transformation du lieu. L'art est aussi le lien à l'artisanat, et une invitation à la créativité, qui constitue un point essentiel en termes d'innovation. Souvent, l'on s'aperçoit au début du chantier que tout est joué, et que l'on a oublié l'aspect artistique.
Comment un tel projet s'accommode des règles d'urbanisme ? On a l'expérience sur nos communes de projets en permaculture qui outrepassent les règles d'urbanisme sous prétexte d'expérimentation sur des espaces agricoles, non-constructibles.	Depuis 2015, la loi Créativité Architecture Patrimoine ouvre des portes pour expérimenter, sur certaines zones constructibles, pour explorer de nouvelles formes. Dans tous les cas, le projet devra pouvoir respecter les normes d'urbanisme en vigueur.
Le projet n'est pas facile à comprendre. Est-ce que vous êtes associés aux interlocuteurs institutionnels de l'éducation nationale sur la dimension pédagogique autant que sur l'aspect de conception de nouveaux espaces au sein des établissements ?	Oui, nous sommes habilités pour intervenir auprès des élèves sur la thématique du patrimoine industriel en particulier. Nous avons l'agrément, l'avons perdu, et le retrouvons aujourd'hui. Nous sommes conscients aussi des contraintes des enseignants, et du peu d'espace qu'ils ont pour développer de nouveaux projets. Nous pouvons ainsi jouer un rôle de facilitateur pour permettre à l'équipe éducative de se resaisir de sujets liés à l'organisation des lieux d'enseignement. Il peut y avoir derrière ces échanges, des opportunités de mettre en place de nouveaux espaces au sein des établissements, en passant par des étudiants en architecture pour les faire travailler sur des thématiques d'avenir.
Quel lien avec les écoles d'architecture (Marseille, Grenoble), y compris pour faire évoluer les formations des architectes pour intégrer de nouvelles dimensions ?	Nous avons des contacts avec différentes écoles et universités et souhaitons, à travers des projets comme celui-là, apporter de nouveaux éclairages.
Sur le territoire, l'UBAT fait déjà intervenir les écoles d'architecture sur différentes communes en Provence Verte, est ce que le projet a vocation à être redondant ou complémentaire ? Est-ce que le projet a vocation à se déployer à l'échelle territoriale ?	L'idée est de faire rayonner le projet sur l'ensemble du territoire, en prenant appui sur le réseau des établissements d'enseignements à partir des points d'appui déjà identifiés. Il pourrait être imaginé que les contacts de l'UBAT permettent de faire travailler des étudiants en architecture sur Saint-Maximin ou sur Garéoult.
Qu'est ce qu'un CDI ?	Centre de documentation et d'information
Éléments portés au débat :	
Un projet qui semble porter sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui ne semble pas être le cœur de ce que peut accompagner LEADER.	
Un discours qui paraît très intellectuel et peu connecté à la réalité du territoire.	
Il est dommage que la présentation ait rendu le projet complexe à approprier. Il y a quelque-chose d'intéressant à explorer dans l'idée d'innovation en matière d'espaces pédagogiques. Un tel projet aurait pu permettre d'accéder sur le territoire à la réalité de ces innovations. Un lien avec les écoles d'architecture aurait permis de faire évoluer les écoles d'architecture, et s'inspirer de ces éléments-là dans nos réflexions locales en matière d'urbanisme.	
Ce projet ne semble pas adapté pour permettre au territoire d'avancer sur ces aspects.	

Le Conseil Régional a l'expérience d'accompagnement de nature pédagogique associant en partenariat des écoles d'architecture ou de paysage, mais aussi des collectivités, des structures locales de formation, des associations, et des structures de développement. (exemple de Port-Cros)

Le projet serait peut-être intéressant sur le fond, mais la technicité de la présentation témoigne d'une difficulté de l'association à se mettre au service d'une démarche collective ouverte sur le territoire.

Le concept intéressant est celui de co-conception, qui prend appui sur un établissement d'enseignement, et y associe une équipe scientifique et artistique.

Dans ce cas, il aurait été plus pertinent que le projet soit porté par l'établissement ou les établissements concernés.

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none">- COLLÈGE PUBLIC : 8 représentants titulaire (+ 1 suppléant délibérant, présent lors des présentations, mais qui a dû quitter la séance avant la séquence de débat et de décision du fait d'une contrainte personnelle)- COLLÈGE PRIVÉ : 11 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>18 membres présents dont 17 membres délibérants au moment du vote 9 privés (+1 suppléant), 7 publics votants. Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : Jacques PAUL, Christian BRAYER</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Jacques PAUL et Christian BRAYER, impliqués dans le projet au travers du Lycée Privé Provence Verte, se sont déclarés en situation de conflit d'intérêt et n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
Nombre de présents ayant voix délibérante	15
Nombre de votes défavorables	10
Nombre d'abstentions	5
Nombre de votes favorables	0
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE concernant le projet du fait de l'inadéquation du projet avec la stratégie, et de la difficulté à établir un lien concret quant aux résultats que pourrait procurer le projet au territoire.	

3. Avancement du programme

3.1. Point d'avancement financier

La maquette en fin de séance affiche donc :

Fiche-actions	Montant FEADER	Montant programmé	Montant et taux de paiement	Comités de programmation			
				05/07/2017	26/09/2017	04/12/2017	26/03/2018
[19.2] - PLAN de DÉVELOPPEMENT							
[1.1] Structurer les filières de territoire	320 000,00	63 809,58 €	Pas encore de paiement	Avis d'opportunité uniquement	63 809,58 €		Avis d'opportunité uniquement
[1.2] Investir dans les filières de territoire	300 000,00	112 330,08 €			66 598,51 €	45 731,57€	
[2.1] Connaître et faire connaître les patrimoines	280 000,00	31 788,03 €				31 788,03€	
[2.2] Renforcer le lien social entre les habitants	175 000,00	63 136,05 €			63 136,05 €		
[3.0] Accompagner les projets DD	155 000,00	84 119,86 €			7 813,26 €	76 306,90€	
Sous total	1 230 000,00	355 183,90 €			201 357,40 €	153 826,50€	
[19.3] - COOPÉRATION							
	329 400,00	Appels à propositions non publiés					
[19.4] - FONCTIONNEMENT du GAL							
	496 208,80	155 997,27 €		94 843,29 €			61 153,98 €
TOTAL GÉNÉRAL							
	2 055 608,80	511 181,17 €		94 843,29 €	201 357,40 €	153 826,50 €	61 153,98 €

4. Date du prochain comité de programmation

Décision reportée au 28 mars 2018 pour le calage du prochain comité de programmation à l'horizon été 2018.

5. Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 26 mars 2018 à 13h.

Un moment convivial est proposé aux participants, préparé par l'équipe technique et le traiteur local « la tapenade ».



MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION !

A bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME !

Comité de programmation

LEADER, DES PROJETS

pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume

Compte-rendu

28 mars 2018 à La Roquebrussanne

Ordre du jour

1. Introduction de la séance

- Point d'information : présentation de la nouvelle équipe

2. Présentation des projets issus des dispositifs 19.2 AAP1 vague 3 pour avis d'opportunité

- lot de projets 1.2 – INVESTIR DANS LES FILIERES ET MICROFILIERES DE TERRITOIRE

- lot de projets 2.1 – CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE LES PATRIMOINES

- lot de projets 2.2 – RENFORCER LE LIEN-SOCIAL PAR DE NOUVELLES SOLIDARITES

3. Point sur l'avancement financier du programme

4. Date du prochain comité de programmation

5. Questions diverses



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales

PARTICIPANTS

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PUBLIC			
Bernard VAILLOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Jean-Pierre VÉRAN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Mickaël LATZ	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Jean-Michel CONSTANS	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Franck PERO	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Christophe PALUSSIÈRE	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Jean-Pierre MORIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
André GUIOL	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Annie CHARRIER	Élue locale - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Bernard De BOISGELIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Michel GROS	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Ariane BOSSEZ	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Claude FABRE	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Christian OLLIVIER	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Monique MATHIEU	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Blandine MONIER	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jacques PAUL	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain DARMUZEY	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	Représentant consulaire - CCI du Var	Titulaire	OUI
Michel GILLY	Élu consulaire - CCI du Var	Suppléant	
Michel MERLY	Élu consulaire - CMA du Var	Titulaire	OUI
Jean-Marcel GIOFFREDO	Élu consulaire - CMA du Var	Suppléant	
Yves JULLIEN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture du Var	Titulaire	
Bernard BAUDIN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PRIVÉ			
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Aurore SEIDNER-LECAT	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Catherine DELZERS	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Alain GOLÉA	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jean-Marc THÉNOUX	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Christian BRAYER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	
Vincent ARCUSA	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	
André BRÉMOND	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean MAROTTA	Actrice-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Sophie COSSETTINI-BUREL	Actrice-ressource - TOURISME	Suppléant	
Georges DELI	Acteur-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Nathalie ROUBAUD	Acteur-ressource - TOURISME	Suppléant	
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	OUI
Olivier CHANDIOUX	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
Frédéric-Georges ROUX	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	
Hervé RACINE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource - PATRIMOINE	Titulaire	
Marc RICHARD	Acteur-ressource - PATRIMOINE	Suppléant	OUI
François FIL	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Titulaire	
Hugues FRACHE	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Suppléant	
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	OUI
Amandine ALLEAUME	Actrice-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléant	OUI
Jacqueline BOUYAC	Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur	Observateur	OUI
Stéphanie OUDIN	Conseil Régional PACA – Direction des territoires	Observateur	OUI
Emmanuelle LASSEE	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	Co-directrice	OUI
Azza CHALLOUF	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice	OUI
Canelle CARLES	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire	OUI
Joris MATHÉ	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire	OUI

Sur la foi de la feuille d'émargement soumise en début de séance, 17 membres ont participé à la réunion, dont 7 membres délibérants du collège public et 9 membres délibérants du collège privé (+1 membre du collège privé suppléant non-délibérant mais siégeant en binôme avec le titulaire). Les conditions de quorum ont donc été réunies, permettant ainsi à ces membres de délibérer valablement.

1. Ouverture de la réunion

Michel GROS, Maire de la Roquebrussanne, Président du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, souhaite à l'ensemble des participants la bienvenue à La Roquebrussanne, dans cette belle salle polyvalente René AUTRAN.

Il propose à l'assemblée d'interrompre la séance à 11h30 pour observer une minute de silence à la mémoire du Colonel Arnaud BELTRAME et des victimes du récent attentat de Trèbes.

Bernard VAILLOT remercie l'ensemble des participants pour leur mobilisation nombreuse à l'occasion de cette deuxième partie de comité de programmation pour l'examen en opportunité des projets portés à connaissance du Groupe d'Action Locale LEADER en Provence Verte Sainte-Baume dans le cadre de la 1^{ère} vague du deuxième train d'appels à propositions permanents se déployant sur l'année 2018.

Il remercie Madame Jacqueline BOUYAC, conseillère régionale, pour sa présence, ainsi que Stéphanie OUDIN, chargée de mission référente du GAL au sein du service des Parcs Naturels Régionaux et territoire ruraux du Conseil Régional Provence-Alpes Côte d'Azur.

Il excuse Monsieur le directeur régional de l'ASP, ainsi que Monsieur le Président du Conseil Départemental du **Var** (et son représentant technique Frédéric BENIAMINO), et Madame la Présidente du Conseil Départemental des **Bouches-du-Rhône**. Il excuse Monsieur François FIL.

Le Président du GAL rappelle à l'instance que la dynamique de projet est positive sur le territoire, que les initiatives présentées sont nombreuses, et que la consommation progresse de façon satisfaisante, notamment concernant le dispositif 2.2 portant sur le lien-social qui arrive en limite de crédits disponibles.

Il appelle ainsi l'instance à la vigilance sur la consommation de l'enveloppe, et propose de veiller un peu plus fortement à certains aspects des opérations, notamment s'agissant de la question de la solidité financière des maîtres d'ouvrage, du volume financier des projets présentés, pour sélectionner un peu plus strictement les opérations et préserver l'équilibre du programme tant en termes de cap stratégique, qu'en termes de capacité de gestion, et de dynamique de consommation.

La question est soulevée de la possibilité de mobiliser des crédits issus de la coopération en vue de réabonder certains dispositifs qui arrivent en limite de crédits.

Il est rappelé qu'à ce stade les volumes financiers réservés à la coopération sont fixés à un seuil minimum de 16% de l'enveloppe. L'autorité de gestion a déjà annoncé qu'une renégociation est en cours pour ramener ce seuil à un niveau inférieur, permettant de dégager des crédits à réaffecter vers les dispositifs en limite de crédits. Le remaquettage à proprement-parler (transferts d'enveloppe) ne sera possible qu'à l'issue des appels en cours, c'est-à-dire au plus tôt à l'automne, pour la publication de nouveaux appels réabondés.

Il est rappelé par l'équipe technique qu'au-delà de la possibilité de réaffecter des crédits issus de la coopération, les transferts d'enveloppe pourraient judicieusement s'appuyer sur les conclusions de l'évaluation à mi-parcours pour identifier les orientations les mieux adaptées à l'accomplissement de la stratégie du GAL à l'horizon 2020, horizon de fin de programme.

L'équipe technique rappelle que la dynamique actuelle du programme nous permet de constater, au-delà de la question de la tension sur les crédits déjà constatée et évoquée, celle de la capacité de gestion des porteurs de projet, et de la capacité d'accompagnement de l'équipe technique du GAL. En effet, les retours du terrain font ressortir la difficulté des porteurs de projet à assumer la charge administrative qu'incombe la rigueur technique du programme. L'équipe technique rencontre par ailleurs des difficultés pour assurer l'instruction des dossiers déposés dans la continuité des avis d'opportunité favorables prononcés par le comité de programmation. En effet, l'instruction, en temps contraints, de plus d'une dizaine de dossiers, à plus forte raison par une nouvelle équipe en cours de montée en compétence sur de nouvelles missions, est un exercice difficile dont il est essentiel de pouvoir le mener le plus rigoureusement possible afin de sécuriser le parcours des porteurs de projets.

Il convient donc d'intégrer ces éléments dans la conduite de l'instance pour permettre au programme de s'exprimer convenablement.

1.1. Présentation de la nouvelle équipe technique du GAL

Azza CHALLOUF et Canelle CARLES, qui composent la nouvelle équipe technique LEADER en Provence Verte et Sainte-Baume se présentent brièvement en exposant leur parcours et leur enthousiasme à prendre le relais de l'équipe initiale composée de Claudine FURNION (partie le 16 février 2018 vers d'autres missions) et Joris MATHE (en partance ce vendredi 30 mars 2018).

2. Présentation pour avis d'opportunité des projets issus de la 1^{ère} vague de l'appel à proposition 2018 (AAP2-V1)

Avant d'accueillir les porteurs de projets pour écouter les présentations de leurs opérations, l'équipe technique propose d'apporter quelques éclairages sur la dynamique du programme, les difficultés de mise en œuvre rencontrées sur le terrain compte-tenu de l'abondance des projets accompagnés, et quelques rappels quant au fonctionnement de l'instance s'agissant de l'expression des avis d'opportunité.

- dynamique du programme :

L'équipe technique présente tout d'abord un point de vigilance concernant la maquette financière. En effet, la maquette actuelle « réelle », compte-tenu des engagements déjà réalisés, est la suivante :

dispositif	maquette initiale	Programmé : V1 + V2	RELIQUAT REEL ACTUEL
1.1 - Structuration des filières de territoire	320 000,00 €	63 809,58 €	256 190,42 €
1.2 - investissements dans les filières de territoire	300 000,00 €	112 330,08 €	187 669,92 €
2.1 - Patrimoines et identité	280 000,00 €	31 788,03 €	248 211,97 €
2.2 - Lien-social	175 000,00 €	63 136,05 €	111 863,95 €
3.0 - Projets-pilotes DD	155 000,00 €	84 120,16 €	70 879,84 €
TOTAL	1 230 000,00 €	355 183,90 €	874 816,10 €
COOPERATION	329 400,00 €		

Toutefois, 13 dossiers validés en opportunité le 04/12/2017 sont actuellement en cours d'instruction et vont donc venir consommer une partie du reliquat réel indiqué ci-dessus.

Ainsi, la maquette « virtuelle », sous réserve de l'aboutissement des instructions et de la sélection-programmation des opérations issues de la 3^{ème} vague du premier train d'appel à proposition, actuellement en cours de traitement par l'équipe technique, serait la suivante :

dispositif	potentiel FEADER AAP1-V3	reliquat virtuel
1.1 - Structuration des filières de territoire	64 681,00 €	191 509,42 €
1.2 - investissements dans les filières de territoire	8 100,00 €	179 569,92 €
2.1 - Patrimoines et identité	97 430,11 €	150 781,86 €
2.2 - Lien-social	91 840,29 €	20 023,66 €
3.0 - Projets-pilotes DD	- €	70 879,84 €
TOTAL	262 051,40 €	612 764,70 €
COOPERATION		329 400,00 €

On constate en particulier que le dispositif 2.2 – RENFORCER LE LIEN-SOCIAL, ne disposerait plus que d'une disponibilité de crédits très limitée.

Le programme semble donc entrer dans une nouvelle phase au cours de laquelle la disponibilité de crédits pourrait conduire à ne pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes. S'inscriraient également dans le sillage de ces « fins d'enveloppes » provisoire, des perspectives à envisager en matière de « transfert d'enveloppe », notamment depuis le dispositif COOPERATION dont l'autorité de gestion avait imposé initialement qu'il représente 16% de la maquette financière des GAL, mais qui pourrait libérer la capacité des GAL à transférer des crédits du dispositif 19.3 vers le dispositif 19.2 dès l'été 2018.

- difficultés de mise en œuvre : des problématiques de capacité de gestion observées sur le terrain

Un second point de vigilance relatif à la dynamique du programme est porté à la connaissance du comité de programmation qui concerne les difficultés associées à la capacité de gestion des porteurs de projet et de l'équipe technique du GAL.

En effet, s'agissant des porteurs de projet, l'on constate à l'appui d'une trentaine d'opérations instruites, une difficulté pour beaucoup de porteurs de projet à assumer la charge administrative requise compte-tenu de la rigueur et de la technicité du cadre d'intervention de LEADER. Si le problème apparaît déjà au stade de la demande d'aide, il pourrait s'exprimer plus clairement encore au stade de la demande de paiement.

La question de la capacité administrative des porteurs de projet constitue ainsi un point de vigilance important à avoir à l'esprit, notamment pour éviter à des porteurs de projet trop fragiles de s'exposer à des difficultés liées au suivi d'une demande d'aide LEADER qui pourrait devenir particulièrement préoccupante en cas de difficultés lors de la demande de paiement.

S'agissant de l'équipe technique du GAL, plusieurs évolutions récentes ou à venir, pourraient accroître considérablement la charge de travail de l'équipe. Tout d'abord, on observe à l'appui de la vague actuellement en cours d'instruction, composée de 13 dossiers, que l'équipe technique peut être mise en difficulté par un nombre trop élevé d'opérations à instruire en temps contraint. De plus, la nouvelle équipe technique a pu bénéficier d'une période de tuilage, mais demeure en cours de formation, et a besoin de quelques mois pour s'approprier pleinement le cadre LEADER et ses spécificités. Enfin d'importants chantiers vont venir alourdir l'activité de l'équipe technique au premier rang desquels l'entrée en paiement des dossiers déjà programmés, mais aussi le lancement de la coopération (qui nécessite un effort d'animation de la part du GAL), et l'évaluation à mi-parcours (qui constitue un exercice obligatoire pour le GAL attendu au premier semestre 2019).

La question est posée de ce que recouvre le terme de coopération.

Il est rappelé que la coopération est l'un des attendus forts de l'Union Européenne à travers LEADER. Elle consiste en la conduite d'opérations communes en partenariat entre plusieurs acteurs issus de territoires ruraux différents. Cette coopération peut s'envisager à l'échelle transnationale (entre acteurs de territoires ruraux issus de pays différents, en Europe ou dans le monde), ou à l'échelle inter-territoriale (entre acteurs de territoires ruraux en Région, ou en France). La coopération fait l'objet d'un dispositif de financement particulier (19.3). Une partie des crédits de la maquette financière du GAL y est réservé. Elle n'a pas encore pu faire l'objet du lancement d'appels à propositions du fait d'un retard dans l'outillage technique du dispositif, mais pourrait être lancée à l'été 2018.

La question est posée de l'horizon auquel est prévue l'évaluation à mi-parcours.

Il est répondu qu'au titre de la feuille de route établie par l'autorité de gestion à l'appui du groupe de travail mené sur la thématique de l'évaluation avec le réseau rural régional en 2016, l'évaluation à mi-parcours est attendue au premier semestre 2019.

- modalités de fonctionnement de l'instance à l'occasion des examens en opportunité

Il est rappelé à l'ensemble des participants que l'examen en opportunité se déroule en deux temps. Les porteurs de projets vont tout d'abord se succéder afin de présenter leur opération à l'instance. Ils disposent de 10 minutes pour présenter leur opération, puis 10 minutes d'échanges permettront au comité de programmation d'adresser toutes les questions jugées utiles et nécessaires à la compréhension du projet et de ses enjeux. Ce n'est qu'en fin de séance que seront formulés, pour chaque lot d'opération relevant du même type d'opération, les avis d'opportunité relatif à chacun des projets.

L'avis d'opportunité du GAL ne porte pas sur l'opportunité du projet, mais sur l'opportunité pour le GAL à apporter une aide LEADER au projet. Ainsi, il convient de se référer aux attendus de PERTINENCE TERRITORIALE et de REPOSE A LA STRATEGIE, qui constituent les principes de sélection des opérations afin d'apprécier la qualité du projet vis-à-vis de LEADER.

Enfin, l'avis d'opportunité est exprimé par un vote (favorable ou défavorable), qui peut, en cas d'issue favorable, être assorti de recommandations.

Dans le respect des dispositions relatives à la prévention du risque de conflit d'intérêt, les membres du comité de programmation sont invités à compléter la déclaration de situation ou d'absence de conflit d'intérêt en précisant leur situation pour chacune des opérations présentées. Les personnes qui se déclareront en situation de conflit d'intérêt concernant une opération seront invitées à quitter la salle et à ne prendre part ni au débat, ni au vote, s'agissant des dossiers concernés. Il est rappelé que leur sortie n'affecte en rien la question du quorum qui, atteint en début de séance, est acquis pour l'ensemble des décisions prises au cours de la réunion.

2.1. Tableau de synthèse des pré-projets réceptionnés en date du 01/02/2018 :

Les pré-projets réceptionnés en date du 1^{er} février 2018 dans le cadre de la première vague des appels à propositions permanents 2018 sont les suivants : (répartis ici par lot relatif à chacun des appels à propositions - TO)

Intitulé du projet	Code TO	Maitre d'ouvrage	FEADER maximal
Élargissement et pérennisation des actions de l'espace-test agricole Terreau Paysan sur le territoire de la Provence Verte	TO1.1	ADEAR du Var	48 546,00 €
Cyclotourisme en Provence Verte	TO1.1	EPIC Office de tourisme de la Provence Verte	9 547,20 €
L'autre regard Provence	TO1.1	EPIC Office de tourisme de la Provence Verte	20 917,44 €
Animation agricole pour l'accompagnement au développement de nouvelles filières agricoles : les plantes aromatiques à parfum et médicinales	TO1.1	Communauté de communes Provence Verdon	5 716,32 €
Le panier AMAP, vecteur de pérennisation des fermes bio et locales et de changement des comportements alimentaires des familles	TO1.1	Les AMAP de Provence	62 137,80 €
Acquisition de matériel roulant pour une plateforme de producteurs dédiée à l'approvisionnement de la RHD	TO1.2	SCIC Agribio Provence	15 552,00 €
Investissement en matériel d'embouteillage automatisé	TO1.2	EURL La bas-varoise	15 444,00 €
Valorisation du patrimoine naturel, bâti et culturel de la commune de Seillons Source d'Argens	TO2.1	ASPECTS	15 908,91 €
Portail pédagogique des musiques traditionnelles et du monde	TO2.1	Cimo-et-To - le Chantier	84 781,08 €
Mise en réseau des médiathèques de l'Agglomération de la Provence Verte	TO2.2	Communauté d'agglomération Provence Verte	83 376,00 €
Prévention santé en Val d'Issole : Halte Répit et Point Écoute Santé des Jeunes	TO2.2	Centre social du Val d'Issole	48 313,80 €
« Tuteurs d'avenir » : une plateforme de bio-inspiration architecturale, hybride et flexible, créative pour des expérimentations d'innovation technique et sociale, pilotes de lieux éducatifs du futur	TO 3.0	MALTAE (mémoires à lire, territoires à l'écoute)	45 900,00 €

Compte-tenu du nombre important d'opération, et des disponibilités des membres du GAL, il a été jugé préférable de réunir deux rendez-vous successifs afin de bénéficier des présentations des porteurs de projet dans les meilleures conditions.

Les opérations qui seront présentées lors de cette deuxième session du 28 mars 2018 portent sur les dispositifs 1.2, 2.1 et 2.2 et sont ainsi les suivantes :

2.2. Déroulé des présentations :

Les présentations se sont succédé en trois séquences dans l'ordre suivant :



FILIÈRES et MICRO-FILIÈRES ÉCONOMIQUES

- 9 h 30** **SCIC Agribio Provence**
Acquisition de matériel roulant pour une plateforme de producteurs dédiée à l'approvisionnement de la RHD
- 10 h 00** **EURL La bas-varoise**
Investissement en matériel d'embouteillage automatisé



PATRIMOINE NATUREL et CULTUREL

- 10 h 30** **ASPECTS**
Valorisation du patrimoine naturel, bâti et culturel de la commune de Seillons Source d'Argens
- 11 h 00** **Cimo-et-To - le Chantier**
Portail pédagogique des musiques traditionnelles et du monde



LIEN SOCIAL et SOLIDARITÉ

- 11 h 30** **Communauté d'Agglomération de la Provence Verte**
Mise en réseau des médiathèques de l'Agglomération de la Provence Verte
- 12 h 00** **Centre social du Val d'Issole**
Prévention santé en Val d'Issole : Halte Répit et Point Écoute Santé des Jeunes
- 12 h 30** **Délibération et avis d'opportunité sur le troisième, quatrième et cinquième lot de projets**
- 13 h 15** **Cocktail déjeuner sur place (1h)**

Acquisition de matériel roulant pour une plateforme de producteurs dédiée à l'approvisionnement de la RHD

Maître d'ouvrage : **SCIC AGRIBIO PROVENCE**

Fiche-action : 1.2 – investir dans les filières et microfilières de territoire

Questions adressées	Réponses apportées
Actuellement la coopérative n'a pas de lieu de stockage. A priori, la coopérative n'a pas de personnel, donc pas de chauffeur lui permettant de véhiculer les produits. Bien que la loi Bio rende votre démarche pertinente, quels sont vos moyens et vos objectifs en lien avec l'acquisition de ce véhicule ?	il est précisé que la mise en place de la plate-forme multimodale et le recrutement d'un chauffeur, de même que l'acquisition de matériels logistiques, sont prévus dans le cadre d'une autre demande d'aide déposée auprès du Conseil Régional PACA au titre du dispositif 16.4 sur le pôle de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. L'évolution législative en matière d'approvisionnement bio et local des cantines permet à la SCIC de se développer. Elle a ainsi pu gagner dernièrement plusieurs marchés pour l'approvisionnement de la restauration collective scolaire.
Au-delà des groupements de commande publique, approvisionnez-vous, si vous en avez les moyens, des opérateurs comme la Sodexo ou d'autres opérateurs privés?	Pourquoi pas. A ce stade, la Sodexo ou ses filiales se sont déjà montrées intéressées par nos produits. Cette demande pourrait se développer.
La coopérative semble montrer une bonne dynamique de chiffre d'affaire, comment l'expliquez vous ?	La dynamique de notre coopérative n'est pas si élevée que cela comparativement à d'autres, mais, comme évoqué précédemment, nous avons pu nous structurer progressivement pour obtenir des marchés.
Quels effets sont attendus en termes d'emploi ?	A ce stade, un seul recrutement est prévu en lien avec le développement de l'activité, mais l'on sait que sur l'activité liée à l'agriculture biologique, l'emploi lié à la production est 50% plus important que dans les filières conventionnelles. Derrière le développement de la SCIC il y a donc un effet d'entraînement sur l'installation ou le développement des producteurs.
Quelles capacités de la coopérative d'assurer l'autofinancement de ses moyens de fonctionnement à terme ?	Notre souhait serait de bénéficier de l'appui de LEADER au démarrage, dans la perspective de pouvoir atteindre l'autonomie à l'horizon 3 ans.
Le projet semble rayonner sur un périmètre plus large que la Provence Verte, des ressources financières pourraient-elles venir d'autres structures de plus large envergure (Département, Région) ?	Les aides du Département ont été sollicitées, mais l'association a dû essuyer plusieurs refus successifs. Des discussions sont en cours avec les intercommunalités Cœur du Var, et de la Dracénie, pour bénéficier d'appui financiers complémentaires.
Combien de communes sont concernées en Provence Verte ?	A la commune, il n'est pas évident de répondre de manière stricte en séance, car nos interlocuteurs sont des groupements qui concernent plusieurs établissements issus de plusieurs communes. Mais nous pourrions vous apporter cette précision.
S'agissant du véhicule, Pourquoi privilégier la location longue durée à la location avec option d'achat ?	A ce stade, une option d'achat était défavorable en termes de tarification, mais une telle option pourrait être imaginée en fin de contrat si la coopérative en a la capacité.
Quel effet levier des restaurations concédées ? (SODEXO etc...)	La SCIC travaille en relation étroite avec plusieurs gestionnaires concédés et souhaiterait se développer sur ce segment.

Éléments portés au débat :

- une structure dont il est difficile d'identifier la part d'aide publique dont elle bénéficie déjà. Il nous semble manquer dans les dossiers des références en matière de budget prévisionnel des structures afin d'avoir des repères à ce sujet.

Il est répondu que c'est au stade de l'instruction et de l'examen technique du projet que ces éléments budgétaires sont traités par l'équipe technique en lien avec les bénéficiaires.

- le projet dans sa globalité paraît intéressant. Le fait qu'il soit ciblé sur le véhicule semble correspondre à une réalité.
- le projet semble rayonner bien au-delà de la Provence Verte.
- le budget présenté ne semble pas excessif.
- les collectivités à ce stade ne sont pas assez structurées pour pouvoir s'approvisionner en produits bio et locaux.
- Sur la pérennité, il faudra que le projet trouve son équilibre à terme, mais en attendant ce projet semble important à court-terme.
- le projet s'inscrit dans un ensemble de démarches qui tissent une toile d'araignée en matière d'alimentation locale, en lien avec le projet alimentaire territorial en cours d'émergence. C'est une pièce du puzzle. Est-ce que c'est prématuré ?
- En Provence Verdon, un système d'approvisionnement local de ce type existe déjà, mais il semble y avoir la place pour une autre initiative de ce type pour le secteur Provence Verte.
- au regard de ce qu'on a dit en début de séance, même si les fonds s'amenuisent, ce projet apparaît parfaitement clair et pertinent. Les réponses apportées ont été précises. On manque de lisibilité sur le modèle, il y aura des choix à faire, mais là, on a visiblement affaire à quelqu'un qui maîtrise son sujet, et qui maîtrise aussi les circuits de financement public.
- est-ce qu'au niveau administratif, une location longue-durée est-elle considérée comme un investissement ?
- l'avis régional est a priori favorable, dans l'esprit de développer les circuits-courts.

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaire - COLLÈGE PRIVÉ : 9 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : aucun</p>
---------------	---

Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt et n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
---	---

Nombre de présents ayant voix délibérante	16
---	----

Nombre de votes défavorables	0
------------------------------	---

Nombre d'abstentions	4
----------------------	---

Nombre de votes favorables	12
----------------------------	----

Avis d'opportunité

Il a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE** assorti de la recommandation suivante :

- que le périmètre d'intervention du véhicule soit précisé et que l'activité se développe de manière privilégiée sur le territoire du GAL Provence Verte et Sainte-Baume.

Investissement en matériel d'embouteillage automatisé

Maître d'ouvrage :	EURL la Bas-varoise
Fiche-action :	1.2 – investir dans les filières et microfilières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Est-ce que des études de marché ont été faites ? Est-ce que vous avez étudié la concurrence ?	J'avais fait une étude de marché au lancement de ma brasserie en 2015. J'avais à l'époque uniquement deux concurrents identifiés dans le Var. J'ai été étonné de constater que la réception de mon produit était meilleure dans l'arrière-pays que sur le littoral directement. Je vends essentiellement en épicerie et cave à vins, plus qu'en bar et restaurant. Les concurrents locaux vendent aussi sur les mêmes points de vente, et visiblement, les différences entre nos bières nous permettent de conserver nos clientèles.
Connaissez-vous d'autres brasseurs locaux, êtes-vous en contact avec eux, pourquoi ne pas mutualiser une embouteilleuse ?	Oui, je connais les autres brasseurs, mais, contrairement aux fonctionnements viticoles, dans lesquels l'embouteilleuse peut être itinérante car l'embouteillage est concentré dans le temps, en brasserie, nous travaillons en continu. Mutualiser une machine pourrait être envisageable quoique délicat pour des raisons notamment de risque bactérien, mais cela nécessiterait surtout, compte-tenu que la machine est fixe, qu'au moins l'un des brasseurs soit contraint de transporter des volumes importants de bière avec des coûts en cascade (véhicule, carburant, temps passé...). C'est donc difficilement envisageable.
Avez-vous essayé de vous approvisionner localement en termes de matière première ?	Oui, il n'y a malheureusement à ce stade pas beaucoup de matière première en local. Une petite production existe en bio, mais elle est limitée. En bio, il y a par ailleurs un important problème de rupture de stock sur les matières premières. J'ai connaissance du développement de productions locales de malt, et j'espère que des houblons puissent être produits à court-terme afin de pouvoir développer une bière 100% varoise.
Quels contacts avez-vous avec d'autres acteurs locaux ?	J'ai pu travailler en partenariat avec des lycées hôteliers.
Quels types de bières produisez-vous ?	Je produis 4 bières : Blonde, ambrée, Brune en hiver et blanche en été.
Quel serait votre objectif de développement, à termes ? Développer votre activité seul ? créer des emplois ?	J'ai créé mon activité seul au départ. Jusqu'ici, j'arrive à développer progressivement mes revenus, mais je souhaiterais pouvoir rapidement dégager un revenu stable de mon activité, ce qui passe nécessairement d'un gain de temps.
Quel est votre revenu net actuel ?	Actuellement j'arrive à tirer de mon activité un revenu de 800,00 € par mois
Il y a de nombreuses brasseries qui se développent sur le territoire actuellement ?	En effet, il y a de nombreuses brasseries qui se sont développées récemment. J'ai fait partie des premiers, et mon besoin est de me développer.
Quels autres mécanismes de financements pourriez-vous mobiliser supplémentaires à LEADER ?	J'ai eu beaucoup de difficulté à identifier le mécanisme LEADER, en passant par le FEADER, et je ne suis pas parvenu à identifier d'autres mécanismes de financement malgré les accompagnements dont j'avais pu bénéficier.
Quels liens avec la filière en Provence afin de garantir la faisabilité du développement d'une production locale ?	Une démarche est en cours de structuration à l'échelle régionale vers un label « Bière de Provence », mais il s'agit d'une démarche de longue haleine.

Éléments portés au débat :

- un acteur privé qui s'engage, qui montre de l'enthousiasme.
- une entreprise privée qui développe une activité, et qui devrait bénéficier de l'appui de la BPI, ou du FISAC. Il est positif pour le territoire que l'activité se développe, mais LEADER n'est pas forcément le meilleur moyen de financement.
- L'effet sur le territoire semble limité. La mutualisation n'est pas possible, il n'y a pas de véritable filière locale structurée, il n'y a pas de perspective de création d'emploi. Cette initiative n'est pas sans équivalent sur le territoire.
- le cœur de la démarche, pour LEADER, serait qu'une filière locale se développe, notamment sur l'amont et l'approvisionnement en malt et houblons locaux.
- Il semble que le projet ait tout de même une dimension touristique forte.
- La Région voudrait pouvoir l'aider à passer le cap, mais il semble tenir un discours assez individuel. On prononcerait un avis favorable avec la recommandation de s'ancrer dans une démarche locale, collective.
- Cette recommandation serait utile, mais difficile à suivre et à appliquer. L'accompagnement de cette opération ne permettra pas de véritablement donner un coup de fouet pour le développement d'une filière locale portant sur l'amont (malt et houblons).
- il est demandé jusqu'à quel taux d'aide publique pourrait s'élever la participation de LEADER ?
A priori, sous réserve de l'examen technique du dossier, il pourrait bénéficier jusqu'à 90% d'aide publique.
- S'agissant du générateur de vapeur, qui n'était pas présent au premier dossier, mais indiqué dans le dossier modifié adressé au GAL le 30/01/2018, il semble s'agir d'un outil nécessaire afin de limiter l'utilisation de produits chimiques.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaire - COLLÈGE PRIVÉ : 9 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. Respect du double quorum Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : aucun
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt et n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	1
Nombre d'abstentions	3
Nombre de votes favorables	12

Avis d'opportunité

Il a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE** assorti des recommandations suivantes :

- que des efforts soient fait afin d'améliorer l'ancrage de la brasserie dans le territoire, notamment pour privilégier un approvisionnement local en matière première (malt).
- que la demande d'aide déposée comprenne bien le générateur de vapeur nécessaire au nettoyage de l'installation.

Valorisation du patrimoine naturel, bâti et culturel de la commune de Seillons Source d'Argens

Maître d'ouvrage :	ASPECTS	
Fiche-action :	2.1 – connaître et faire connaître les patrimoines	
	Questions adressées	Réponses apportées
	Est-ce que votre projet se développe sur foncier privé ?	Non, l'intégralité de l'espace forestier est, soit communal, soit propriété du Département au titre des ENS.
	En quoi ces espaces forestiers sont-ils « sensibles » ?	Ce sont des espaces naturels préservés par le Département au titre des ENS.
	Sensibiliser, travailler ensemble : travaillez-vous avec l'office de tourisme de la Provence Verte et avec la Communauté de communes qui balisent déjà des sentiers, y compris sur ce secteur ?	Nous avons pu déjà prendre contact avec le Département, mais il conviendra de poursuivre l'articulation avec l'OT et la communauté de communes.
	Est-ce que le projet ne fait pas double-emploi par rapport aux démarches déjà organisées de valorisation de la commune (itinéraires balisés par la Provence Verte, démarche randonnée autrement en Provence Verdon)?	A ce stade il n'y a qu'un sentier balisé par la Provence Verte. Notre connaissance de terrain nous permet de savoir qu'il manque des balisages sur de nombreux autres sentiers. Nous souhaiterions par ailleurs apporter de l'information sur le terrain pour permettre aux visiteurs de découvrir le patrimoine naturel et culturel.
	Le département a l'obligation d'ouvrir ses ENS au public, est ce qu'il ne travaille pas déjà sur ce sujet ?	Nous travaillons de manière étroite avec le Département afin de s'articuler avec les actions du Département. Ce projet pourrait en effet s'articuler avec l'action du Département au titre des ENS, et bénéficier de l'appui financier du Département à ce titre, de même qu'au titre du PDIPR.
	En matière de cofinancement, est-ce que d'autres partenaires seraient susceptibles de contribuer financièrement au projet : la commune ? le département ?	Des mécanismes de financement existent côté département pour l'aménagement et l'entretien de sentiers inscrits au PDIPR. Le Département pourrait par ailleurs apporter son soutien à certains aménagements à travers la mobilisation de ses équipes. La question d'un cofinancement à proprement-parler devra être abordée avec le Département, de même qu'avec la commune.
	La question de la cohérence se pose aussi vis-à-vis de la communauté de communes Provence Verdon. Il est indispensable que le balisage proposé soit absolument cohérent et homogène, qu'il soit cohérent avec le balisage proposé par le Département, le Pays de la Provence Verte, et la communauté de communes.	
	En termes de valeur-ajoutée, il semble y avoir derrière ce projet la volonté de mettre en avant le patrimoine naturel et culturel, mais il semble exister aussi une demande en termes de parcours de santé.	La randonnée n'est qu'un élément du projet. La valorisation du patrimoine constitue une dimension essentielle, et l'installation de mobilier d'agrément sera également un +.
	N'oubliez pas le côté handicap afin de permettre l'intégration de ces publics dans le projet.	A ce stade, le projet est évolutif, et a vocation à s'enrichir de ces propositions.
	La partie brûlée pourrait également être mise en valeur car elle présente un grand intérêt écologique.	
Éléments portés au débat :		
<p>- Le projet semble manquer d'une dimension territoriale. Les projets communaux, destinés aux habitants du village, n'ont pas forcément une envergure suffisante pour être accompagnés par LEADER, même si le projet contribue à la dynamique du territoire, notamment en termes touristique.</p> <p>- Quels cofinancements pourraient soutenir le projet ? Le Département est fortement concerné et n'apparaît pas parmi les financeurs.</p> <p>- On ne voit pas beaucoup de projet de ce type dans LEADER, mais toutes les communes ont des projets équivalents sur leur territoire.</p>		

- L'aspect pédagogique est important. Ce type de projet peut mettre en mouvement des établissements pour permettre aux enfants d'accéder aux patrimoines de leur territoire. Mais on ne perçoit pas cette dimension sur le projet.
- Le projet présente un risque de manque de cohérence entre les différents balisages.
- la commune devrait porter l'opération pour assurer cette cohérence et la garantir.
- Des recommandations pourraient permettre une amélioration du projet sur ces différents aspects.
- il existe des appels à projet du département pour faire de l'éducation à l'environnement, en particulier sur les ENS.
- La Région ne perçoit pas l'investissement du Département alors que l'action porte sur son champ de compétence.

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaire - COLLÈGE PRIVÉ : 9 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : aucun</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt et n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	9
Nombre d'abstentions	3
Nombre de votes favorables	4
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE.	

Portail pédagogique des musiques traditionnelles et du monde

Maître d'ouvrage : **Cimo-et-To - le Chantier**

Fiche-action : 2.1 – connaître et faire connaître les patrimoines

Questions adressées	Réponses apportées
Comment justifier le coût du projet, en particulier sur les frais de personnel ?	Il y a deux grands postes : - le personnel nécessaire avec principalement le recrutement d'un chargé de projet pendant une durée de 2 ans dédiée au projet, avec les appuis d'un directeur artistique. - les prestations et matériels nécessaires à l'opération, notamment s'agissant dans la conception d'un portail web. S'agissant des prestataires web, les comparaisons sont parfois difficiles, compte-tenu de différences entre les coûts de conception et les coûts de maintenance.
Y a-t-il d'autres financeurs qui interviennent ?	Le Conseil Régional a financé la structure à hauteur de 100 000,00 € en fonctionnement en 2017. Le Département finance également, ainsi que la communauté d'agglomération. La DRAC, la SACEM, le CNV, financent également la structure sur projet. L'association dispose de 30% environ de ressources propres sur un budget total de 400 000,00 €.
Quelle demande justifie la création de ce portail ?	Pour exemple, nous avons accueilli un chaman de Russie, spécialiste du chant diphonique, présenté aux collégiens d'un établissement de Brignoles. La rencontre a montré l'intérêt des jeunes et leur curiosité pour cette musique et cette culture. Le portail permettrait d'aller plus loin au-delà de la rencontre, en permettant notamment au public, aux professionnels, d'accéder à de nombreuses données et supports pour approfondir leur connaissance des musiques qu'ils ont pu découvrir à travers le chantier.
Quelles musiques relèvent des musiques traditionnelles ?	Les musiques traditionnelles sont, par élimination, les musiques qui ne sont ni des musiques actuelles (jazz...), ni des musiques savantes. Elles recouvrent ainsi un éventail très large d'une très grande diversité. Notre logique d'ouverture s'étend à toutes les musiques traditionnelles du monde, et pas seulement à celles déjà connues et identifiées comme telles par le grand public (musique celtique...).
Quels contenus vont alimenter le site et le faire vivre à long-terme ?	On cite en exemple le portail des musiques irlandaises qui permet d'accéder, via un interface suffisamment convivial, à des contenus très divers et approfondis (des interviews, des partitions, des sons, des vidéos...).
Qui va faire quoi au service du projet ? On voit dans les frais de personnels de nombreux agents destinés à intervenir. Pourquoi mobiliser d'autres moyens qu'un chargé de projet à temps plein ?	S'agissant des stagiaires, nous en accueillons régulièrement, et il s'agit pour nous d'un exercice qui pourrait correspondre à des stagiaires.
Pourquoi des experts en plus de cela ? Pourquoi un conseiller artistique ?	Nous ne disposons plus de direction artistique en interne, faute de moyen, mais faisons appel à des conseillers artistiques en prestation externe sous contrat de 2 ans. Il nous faut donc pouvoir faire appel à des conseils supplémentaires pour suivre sur des projets spécifiques.

Éléments portés au débat :

Un projet cher, notamment compte-tenu de la part de frais salariaux composant le projet.

Il semble incertain que le grand-public se saisisse d'un outil de ce type.

Mettre en place un portail d'une telle ampleur, qui nécessite un important investissement, et des coûts de

maintenances structurels très élevés, n'apparaît pas justifié au regard de ce qu'il existe déjà sur les plateformes en ligne existantes (youtube ou autre...).

Ce type de portail pourrait toutefois apporter quelque chose de plus qualitatif que les plateformes génériques. On peine à identifier la réalité de la demande.

Compte-tenu du budget actuel de l'association, et de son expérience, il est étonnant qu'elle n'ait pas déjà un portail de ce type, ou plus modeste, entretenu au fil de l'eau.

Le coût de la prestation informatique apparaît disproportionné, notamment en tenant compte des coûts d'entretien, alors qu'en cherchant de façon méthodique sur internet, il semble y avoir déjà beaucoup de ressources en ligne.

Une telle plateforme se positionne sur un créneau particulier destiné aux professionnels, qui a un rayonnement régional, voire au-delà.

L'avis technique régional est très favorable compte-tenu de la nécessité pour le chantier d'avoir un tel outil pour pouvoir se développer.

Les coûts salariaux peuvent étonner mais ne semblent pas disproportionnés par rapport à d'autres démarches équivalentes.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaire - COLLÈGE PRIVÉ : 9 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. Respect du double quorum Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : Jean MAROTTA, Amandine ALLEAUME.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Jean MAROTTA et Amandine ALLEAUME se sont déclarés en situation de conflit d'intérêt et n'ont participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
Nombre de présents ayant voix délibérante	14
Nombre de votes défavorables	11
Nombre d'abstentions	1
Nombre de votes favorables	2
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE assorti des recommandations suivantes : - que le projet puisse être retravaillé en vue de la soumission d'un nouveau projet recalibré, et en particulier ré-équilibré entre les volets de fonctionnement et d'investissement.	

En préambule à l'examen des projets issus du dispositif 2.2, et en écho aux précisions apportées par l'équipe technique en début de séance quant à la disponibilité des crédits, le Président rappelle qu'à ce stade il ne resterait qu'environ 20 000,00 € disponibles pour financer des projets sur ce dispositif.

Il est donc proposé, avant d'arbitrer quant aux avis d'opportunité s'agissant des dossiers présentés, de clore l'appel à propositions après cette vague afin de ne pas laisser ouvert un dispositif sur lequel les disponibilités de crédits ne permettent pas de satisfaire les besoins de nouveaux projets.

S'agissant des avis d'opportunité :

- s'ils sont défavorables aucun problème ne se posera, les crédits disponibles seront conservés pour un futur appel à propositions.

- Si l'un des projets bénéficie d'un avis d'opportunité favorable, il pourra éventuellement bénéficier d'un financement LEADER à hauteur des crédits disponibles.

- si les deux sont validés en opportunité, alors il conviendra qu'ils soient instruits, puis notés, et classés. En cas de note équivalente, aucun projet ne pourrait être financé faute de pouvoir départager les dossiers.

Le comité de programmation propose donc de clore l'appel à propositions 2.2 faute de crédits disponibles suffisants, après examen des projets issus de cette vague. La date de réception des pré-projets au 1^{er} octobre, proposée dans le cadre de l'appel à propositions actuel, est donc annulée. Il conviendra d'attendre qu'un remaquettage soit possible afin de ré-abonder ce dispositif en vue de la publication d'un nouvel appel à propositions.

-> **la proposition est adoptée à l'unanimité.**

-> **l'équipe technique aura pour charge de retirer l'appel à proposition 2.2 des canaux actuels de publication, et d'informer les porteurs de projet de l'interruption du dispositif, faute de crédits disponibles.**

Mise en réseau des médiathèques de l'Agglomération de la Provence Verte

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération de la Provence Verte

Fiche-action : 2.2 – Renforcer le lien-social par de nouvelles solidarités

Questions adressées

Réponses apportées

L'assiette de dépenses présentée semble avoir été ajustée par rapport au pré-projet présenté initialement.

La communauté d'agglomération justifie sa présentation par le souhait de mettre en évidence la réalité de l'opération globale. Elle confirme qu'en cas d'avis d'opportunité favorable, le dossier déposé ne porterait que sur certaines dépenses, non-financées par la DRAC, qui seraient financées par LEADER de façon complémentaire.

Quelles seraient les valeur-ajoutées réelles en termes de service ?

Le fait de mettre en réseau augmente structurellement la fréquentation des médiathèques.
La mise en réseau permet aussi d'harmoniser le service, et d'améliorer l'efficacité de service par une meilleure mutualisation des compétences et des moyens, donc, en creux, de libérer du temps aux médiathécaires pour développer d'autres services (animations,...).

Est-ce qu'il n'y a pas un risque que toutes les médiathèques n'aient pas déjà les mêmes ouvrages et qu'en réalité, l'extension du nombre d'ouvrage disponible comprenne des ouvrages redondants ?

L'indice de renouvellement évoluerait car l'intégration dans le réseau suppose un engagement de chaque collectivité à allouer 2 euros par an et par habitant à l'acquisition de nouveaux ouvrages.
La concertation des acquisitions permettra d'optimiser les achats afin d'étendre la diversité des ouvrages dans le réseau en évitant les achats en doublon.

Cette nouvelle charge pourrait peser sur les communes.

Il est répondu qu'il est nécessaire qu'il y ait une équité de traitement entre les établissements pour éviter les effets de distorsion entre les collectivités qui investissent et celles qui ne le feraient pas au sein du réseau.

Jusqu'ici, les médiathèques ont déjà travaillé ensemble, avec une équité « naturelle ». Ce système, qui imposerait aux communes d'assumer les charges de fonctionnement d'un système mutualisé, ne semble pas de nature à améliorer la capacité des médiathèques à développer leur offre culturelle.

Il aurait été plus logique que l'intercommunalité prenne la compétence en matière de médiathèque et assure leur mise en réseau. Mais, la proposition telle qu'elle est formulée, ferait peser sur les communes des charges qui bénéficient au réseau du territoire.

La question des compétences de la communauté d'agglomération ayant été tranchée, la proposition formulée ici porte sur l'amélioration qui pourrait être apportée par l'agglomération au service rendu aux habitants en lien avec la lecture publique par la mise en réseau des médiathèques associatives ou municipales qui maillent le territoire.

L'outil proposé serait-il un intranet ? ou un outil accessible à tous ?

L'outil serait ouvert.

Dans le cas du réseau marseillais, l'ensemble des collections est mutualisé, en réseau, mais l'adhésion est payante afin de couvrir les frais liés à la dégradation des ouvrages et la limiter. Pourquoi privilégier une adhésion gratuite ?

La gratuité vise à permettre à tout le monde d'accéder à ce service.
S'agissant du respect de l'ouvrage, la collectivité est vigilante à sanctionner les dégradations.

Est-ce que le navettage physique est une solution adaptée aux enjeux et outils contemporains ?

Oui, pour pallier les difficultés de mobilité des ouvrages et des habitants dans un territoire au sein duquel l'offre publique de transports n'est pas encore suffisamment structurée.

Éléments portés au débat :

La communauté de communes Provence Verdon a développé un réseau de médiathèques, et cela apporte un vrai plus en matière de services, notamment pour les plus petites communes, qui vont pouvoir permettre à leurs habitants d'accéder à toutes les collections.

Les médiathèques sont surtout des lieux privilégiés de lien-social entre les populations.

Quel lien entre le financement LEADER et le financement DRAC ?

Aucun, c'est indépendant. Les deux demandes porteraient sur des dépenses différentes.

Ce projet arrive un peu tôt et un peu brutalement par rapport aux besoins du territoire. Ce projet n'apparaît pas mûr, et compte-tenu des contraintes d'enveloppe, il n'y a pas pertinence à l'accompagner maintenant.

Il faut faire un réseau de médiathèque, c'est utile et indispensable, mais le projet est peut-être prématuré, et semble présenter un problème de cohérence vis-à-vis des fonctionnements actuels qui pré-existent.

Un dossier à repenser.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaire - COLLÈGE PRIVÉ : 9 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. Respect du double quorum Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : Bernard VAILLOT, Michel GROS, Jacques PAUL, Franck PERO
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Bernard VAILLOT, Michel GROS, Jacques PAUL, Franck PERO se sont déclarés en situation de conflit d'intérêt et n'ont participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
Nombre de présents ayant voix délibérante	12
Nombre de votes défavorables	8
Nombre d'abstentions	4
Nombre de votes favorables	0
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE.	

Prévention santé en Val d'Issole : Halte Répit et Point Écoute Santé des Jeunes	
Maître d'ouvrage :	Association Centre Social intercommunal du Val d'Issole
Fiche-action :	2.2 – Renforcer le lien-social par de nouvelles solidarités
Questions adressées	Réponses apportées
Pourquoi ce type de service n'est pas déjà accompagné financièrement par les institutions en charges de l'action sociale ?	Ces propositions portent sur des tranches d'âge particulières sur lesquelles on a identifié des besoins, mais l'ARS ne peut pas accompagner ce type de démarches qui ne rentrent pas dans les cases des financements habituels.
Qu'avez-vous prévu en matière de pérennisation de l'action après LEADER ?	A ce stade, la démarche est en cours d'émergence, et est très innovante. L'objectif est de stabiliser le modèle dans les trois années qui viennent, avec l'idée de trouver des appuis par la suite auprès de la CAF, de l'ARS, et du Département.
Est-ce que le centre social a vocation à se coordonner avec une future maison de santé ?	La coordination est déjà établie avec les professionnels de santé sur le territoire.
Le caractère rural du territoire fait ressortir un aspect fort en termes d'isolement. Les personnes âgées, comme les jeunes, souffrent en silence.	
L'intercommunalité pourrait-elle apporter son concours ?	L'intercommunalité n'a pas de compétence en matière d'action sociale.
Attention s'agissant de la halte-répit. Cette initiative est positive pour le territoire, mais le projet régional de santé vient de sortir, et comprend la perspective de généraliser ce type de mécanisme et des appels à projets pourraient être publiés par l'Etat dès cette année.	Il y aura peut-être une possibilité de financement de la part de l'Etat, mais c'est hypothétique, en termes de choix comme en termes de calendrier. Un projet pilote. Les institutions n'ont pas la capacité de réaction nécessaire à l'accompagnement du centre-social sur ce type d'opération.
<u>Éléments portés au débat :</u>	
Double quorum	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 7 représentants titulaire - COLLÈGE PRIVÉ : 9 représentants titulaires + 1 suppléant non-votant. Respect du double quorum Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : aucun.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt et n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	16
Avis d'opportunité	
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE.	

3. Avancement du programme

3.1. Point d'avancement financier

La maquette en fin de séance affiche donc :

Fiche-actions	Montant FEADER	Montant programmé	Montant et taux de paiement	Comités de programmation			
				05/07/2017	26/09/2017	04/12/2017	26/03/2018
[19.2] - PLAN de DÉVELOPPEMENT							
[1.1] Structurer les filières de territoire	320 000,00	63 809,58 €	Pas encore de paiement	Avis d'opportunité uniquement	63 809,58 €		Avis d'opportunité uniquement
[1.2] Investir dans les filières de territoire	300 000,00	112 330,08 €			66 598,51 €	45 731,57€	
[2.1] Connaître et faire connaître les patrimoines	280 000,00	31 788,03 €				31 788,03€	
[2.2] Renforcer le lien social entre les habitants	175 000,00	63 136,05 €			63 136,05 €		
[3.0] Accompagner les projets DD	155 000,00	84 119,86 €			7 813,26 €	76 306,90€	
Sous total	1 230 000,00	355 183,90 €			201 357,40 €	153 826,50€	
[19.3] - COOPÉRATION							
	329 400,00	Appels à propositions non publiés					
[19.4] - FONCTIONNEMENT du GAL							
	496 208,80	155 997,27 €		94 843,29 €			61 153,98 €
TOTAL GÉNÉRAL							
	2 055 608,80	511 181,17 €		94 843,29 €	201 357,40 €	153 826,50 €	61 153,98 €

4. Date du prochain comité de programmation

L'incertitude quant à l'horizon de notification des avis de cofinancement du Conseil Régional concernant les dossiers en cours d'instruction, suite à la tenue de la commission permanente attendue le 29 juin 2018 ne permet pas de définir précisément la date la mieux adaptée pour la tenue du prochain comité de programmation qui pourrait se tenir soit au début juillet, soit au début septembre 2018.

5. Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 28 mars 2018 à 13h15.

Un moment convivial est proposé aux participants, préparé par l'équipe technique et le traiteur local « la tapenade ».



MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION !

A bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME !

Comité de programmation LEADER, DES PROJETS pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume

Compte-rendu

17 septembre 2018 à Signes

Ordre du jour

1. INTRODUCTION DE LA SEANCE
 - Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation
 - Point sur l'avancement opérationnel et financier
2. EXAMEN DES PROJETS
 - Examen des projets pour sélection et programmation
3. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE COOPERATION
 - Point sur la coopération
 - Présentation et discussion des grilles relatives à la coopération
 - Pistes de projets de coopération
4. DEFINITION DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE DE PROGRAMMATION
5. QUESTIONS DIVERSES



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



PARTICIPANTS

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PUBLIC			
Bernard VAILLOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Jean-Pierre VÉRAN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Mickaël LATZ	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Jean-Michel CONSTANS	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Franck PERO	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Christophe PALUSSIÈRE	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Jean-Pierre MORIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
André GUIOL	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Annie CHARRIER	Élue locale - Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Bernard De BOISGELIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Michel GROS	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Ariane BOSSEZ	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Claude FABRE	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Christian OLLIVIER	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	OUI
Monique MATHIEU	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI
Blandine MONIER	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jacques PAUL	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Alain DARMUZEY	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	Représentant consulaire - CCI du Var	Titulaire	OUI
Michel GILLY	Élu consulaire - CCI du Var	Suppléant	
Michel MERLY	Élu consulaire - CMA du Var	Titulaire	OUI
Jean-Marcel GIOFFREDO	Élu consulaire - CMA du Var	Suppléant	
Yves JULLIEN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture du Var	Titulaire	
Bernard BAUDIN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PRIVÉ			
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Aurore SEIDNER-LECAT	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	OUI
Catherine DELZERS	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	OUI

Alain GOLÉA	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jean-Marc THÉNOUX	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Christian BRAYER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	OUI
Vincent ARCUSA	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	
André BRÉMOND	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean MAROTTA	Actrice-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Sophie COSSETTINI-BUREL	Actrice-ressource - TOURISME	Suppléant	
Georges DELI	Acteur-ressource - TOURISME	Titulaire	OUI
Nathalie ROUBAUD	Acteur-ressource - TOURISME	Suppléant	
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	OUI
Olivier CHANDIOUX	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
Frédéric-Georges ROUX	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	
Hervé RACINE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource - PATRIMOINE	Titulaire	OUI
Marc RICHARD	Acteur-ressource - PATRIMOINE	Suppléant	
François FIL	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Titulaire	
Hugues FRACHE	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Suppléant	
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	OUI
Amandine ALLEAUME	Actrice-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléant	
Véronique DELFAUX	Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur	Observateur	OUI
Alexandre ABRY	Conseil Régional PACA – Direction des territoires	Observateur	OUI
Emmanuelle LASSEE	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	Co-directrice	OUI
Alexandre NOEL	Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume	Directeur	OUI
Canelle CARLES	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire-animatrice	OUI
Azza CHALLOUF	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice-gestionnaire	OUI

Sur la foi de la feuille d'émargement soumise en début de séance, 17 membres ont participé à la réunion, dont 8 membres délibérants du collège public et 9 membres délibérants du collège privé. Les conditions de quorum ont donc été réunies, permettant ainsi à ces membres de délibérer valablement.

Les votes auxquels il a donc été procédé ont été pris par les 17 membres délibérants indiqués ci-dessus (sauf dans les cas où certains de ces membres, en situation de conflit d'intérêt, ont été contraints de quitter la salle et de ne participer ni au débat, ni au vote concernant l'opération).

1. Ouverture de la réunion

Bernard VAILLOT ouvre la réunion. Il rappelle que le dispositif LEADER est porté par le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte et par Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Sainte-Baume dont il couvre les

territoires. Il remercie la conseillère régionale Véronique DELFAUX pour sa mobilisation et la commune de Signes pour son accueil.

Michel GROS évoque le fait que le présent Comité de Programmation est organisé au Sud Sainte-Baume dans une perspective d'équité géographique.

Bernard VAILLOT rappelle l'ordre du jour et précise qu'un cocktail sera offert à l'issue de la réunion. Il donne ensuite la parole à l'équipe technique.

L'ordre du jour s'ouvre donc, comme de coutume, par la validation des conclusions des précédents comités de programmation réunis le 26 et le 28 mars 2018.

1.1. Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation

Un bref rappel des décisions prises lors des comités de programmation du 26 et 28 mars est indiqué dans le dossier de séance.

-> Aucune remarque n'est formulée au sujet du compte-rendu des deux précédents comités de programmation qui sont validés à l'unanimité.

1.2. Point sur l'avancement opérationnel et financier

L'équipe technique expose aux membres du Comité de Programmation l'avancement des différentes vagues de projets :

Les 13 projets de l'Appel à Propositions 1 Vague 3 (ayant eu un avis d'opportunité favorable le 4 décembre 2017) ont été instruits et discutés au sein du Comité des financeurs le 26 mars et le 18 avril 2018. Le vote de la contrepartie régionale a eu lieu fin juin le GAL est en mesure de programmer deux lots de projets lors du présent Comité de Programmation (4 projets dans le cadre des Fiches Actions 1.2 et 2.1). Le reste des lots (soit au total 9 projets relatifs aux dispositifs 1.1 et 2.2) est tributaire de l'avis du Département, qui sera probablement émis lors de l'assemblée plénière de fin septembre. En effet, 4 projets sont en attente d'une Délibération du Département pour une partie de la CPN. Tant que la CPN n'est pas encore actée, ces projets et les 2 lots auxquels ils appartiennent ne peuvent pas être programmés. Le projet de la Chambre d'Agriculture du Var, qui avait glissé depuis l'AAP1 V1 en attente de cofinancement régional, a été remis dans les circuits conjointement à ces projets suite à un vote favorable de la contrepartie régionale.

Parmi les projets de l'Appel à Propositions 2 Vague 1 (ayant obtenu un avis d'opportunité favorable les 26 et 28 mars 2018), 7 ont été déposés et le 8^{ème} a été abandonné à défaut de cofinancement régional. Les dossiers ont été instruits. Le Comité des financeurs a eu lieu le 6 septembre pour un vote CPN en décembre 2018.

La date limite de dépôt de la prochaine vague de projets est le 1^{er} octobre 2018 et l'équipe technique a eu l'occasion d'échanger avec une diversité de porteurs de projets souhaitant répondre au présent Appel à Propositions. Seul le dispositif / Fiche Actions 2.2 « Renforcer le lien social par de nouvelles solidarités » est clos pour indisponibilité de crédits.

Le tableau suivant d'avancement financier a été présenté :

Sous-mesure / Fiche Actions	Montant FEADER des enveloppes initiales	Comités de programmation					Reliquat virtuel fin 2018	Reliquat virtuel fin 2018 (en % par rapport à l'enveloppe initiale)
		Montant programmé le 26/09/17	Montant programmé le 04/12/17	Montant programmé avant le 17/09/18	Montant à programmer le 17/09/18	Montant potentiel à programmer d'ici fin 2018		
1.1 - Structuration des filières de territoire	320 000,00 €	63 809,58 €	0 €	63 809,58 €	0 €	218 833,59 €	37 356,83 €	12%
1.2 - Investissements dans les filières de territoire	300 000,00 €	66 598,51 €	45 731,57 €	112 330,08 €	6 677,89 €	31 901,87	149 090,16 €	50 %
2.1 - Patrimoines et identité	280 000,00 €	0 €	31 788,03 €	31 788,03 €	93 628,86 €	0 €	154 583,11 €	55 %
2.2 - Lien-social	175 000,00 €	63 136,05 €	0 €	63 136,05 €	0 €	112 313,22 €	0 €	0 %
3.0 - Projets-pilotes	155 000,00 €	7 813,26 €	76 306,90 €	84 120,16 €	0 €	0 €	70 879,84 €	46 %
TOTAL	1 230 000,00 €	201 357,40 €	153 826,50 €	355 183,90 €	100 306,75 €	363 048,68 €	411 909,94 €	33 %

Une question a été posée sur la possibilité de réabonder les Fiches Actions par les fonds non consommés par les projets. L'équipe technique a précisé que des crédits peuvent être récupérés en déprogrammant des projets en cas de sous-réalisation et qu'il était aussi possible de faire du remaquettage en transférant des crédits entre les Fiches Actions.

Il est précisé que le GAL dispose actuellement des outils nécessaires pour le paiement des porteurs de projets. Les premiers dossiers de demande de paiement ont été déposés auprès du Service Instructeur. Une question a été posée sur le paiement des frais d'animation et de fonctionnement (19.4) des GALs. L'équipe technique a précisé que le paiement de la part Région et FEADER sont faits en dissocié. Le paiement de la part FEADER pour 2015 et 2016 est en attente vu une surcharge de travail au niveau de l'Autorité de Gestion.

En ce qui concerne la coopération, les outils nécessaires à la mise en place du dispositif sont en cours de finalisation. La discussion de certains points est à l'ordre du jour de ce Comité de Programmation.

2. Sélection et programmation des dossiers issus de la troisième vague des appels à propositions permanents 2016 (AAP1-V3)

L'équipe technique rappelle que la programmation des projets est effectuée suite à la validation de la CPN. Elle consiste à attribuer aux projets la part FEADER. La décision juridique est concrétisée à travers une convention attributive de la subvention.

Dans le respect des dispositions relatives à la prévention du risque de conflit d'intérêt, les membres du comité de programmation sont invités à compléter la déclaration de situation ou d'absence de conflit d'intérêt en précisant leur situation pour chacune des opérations présentées. Les personnes qui se déclareront en situation de conflit d'intérêt concernant une opération seront invitées à quitter la salle et à ne prendre part ni au débat, ni au vote, s'agissant des dossiers concernés.

Avant d'aborder chacun des dossiers de manière indépendante, il convient d'observer le classement des différents dossiers issus des différents lots en fonction de la note obtenue au regard des critères de notation. Cette notation permet de classer les projets entre eux, ce qui permet de prioriser les projets les mieux notés en cas de manque de crédits.

CLASSEMENT DES DOSSIERS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET 1 – 3ème Vague, pour les Types d'Opération 1.2 et 2.1

	1.2 - INVESTISSEMENTS DANS LES FILIERES DE TERRITOIRE	2.1 – PATRIMOINES ET IDENTITE
1	Arnaud Rocheux Diversification d'une activité apicole (produits transformés et accueil du public) Note : 8/10	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume Etude-animation pour l'élaboration d'une stratégie d'accueil et d'éducation pour le parc naturel régional de la Sainte-Baume Note : 10/10
2		Commune de Méounes-lès-montrieux Suivez le pâtre ! (Centre d'interprétation sur le pastoralisme du Var intérieur) Note : 7/10
3		Association Sauvegarde Etude Recherche (ASER) L'ASER en réseaux : 40 ans au service de la recherche et de la culture en Centre-Var Note : 6/10

Les principaux éléments relatifs aux projets ont été présentés avant de procéder aux votes.

Fiche action	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Coût total éligible	CPN Conseil Régional PACA	FEADER sollicité
1.2 Investissements dans les filières de territoire	Diversification d'une activité apicole (produits transformés et accueil du public)	Arnaud ROCHEUX	12 366,48 €	4 451,93 €	6 677,89 €
2.1 – Patrimoines et identité	Etude-animation pour l'élaboration d'une stratégie d'accueil et d'éducation pour le parc naturel régional de la Sainte-Baume	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Sainte-Baume	134 435,00 €	48 396,60 €	72 594,90 €
	Suivez le pâtre ! (Centre d'interprétation sur le pastoralisme du Var intérieur)	Commune de Méounes-lès-Montrieux	29 729,05 €	9 513,30 €	14 269,94 €
	L'ASER en réseaux : 40 ans au service de la recherche et de la culture en Centre-Var	ASER (Association Sauvegarde Étude Recherche)	12 525,98 €	4 509,35 €	6 764,02 €
TOTAL				66 871,18 €	100 306,75 €

2.1. Lot 19.2 – AAP1 – T01.2 – vague 3

Arnaud Rocheux : Diversification d'une activité apicole (produits transformés et accueil du public)

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	17 présents au moment du vote
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	17

-> **Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur, -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 6 677,89 € au bénéfice d'Arnaud Rocheux, à l'unanimité.**

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 5 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessous.

RANG	1.2 – INVESTIR DANS LES FILIERES DE TERRITOIRE		
	Opération	Montant FEADER sollicité	Avis de sélection et de programmation
1	Arnaud Rocheux : Diversification d'une activité apicole (produits transformés et accueil du public) Note : 8/10	6 677,89 €	-> Le comité de programmation sélectionne l'opération et engage le FEADER à hauteur 6 677,89 € à l'unanimité.
TOTAL	6 677,89 €		

2.2. Lot 19.2 – AAP1 – T02.1 – vague 3

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Sainte-Baume: Étude-animation pour l'élaboration d'une stratégie d'accueil et d'éducation pour le parc naturel régional de la Sainte-Baume

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	14 présents au moment du vote (M. Ollivier, Mme Mathieu, M. Gros, élus du PNR étant en situation de conflit d'intérêt)
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	14

-> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,

-> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 72 594,90 € au bénéfice du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Sainte-Baume, à l'unanimité.

Commune de Méounes-lès-Montrieux : Suivez le pâtre ! (Centre d'interprétation sur le pastoralisme du Var intérieur)

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	16 présents au moment du vote (Mme Acovitsioti-Hameau étant en situation de conflit d'intérêt, en tant que prestataire de service)
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	16

-> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,

-> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 14 269,94 € au bénéfice de la commune de Méounes, à l'unanimité.

ASER : L'ASER en réseaux : 40 ans au service de la recherche et de la culture en Centre-Var

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	16 présents au moment du vote (Mme Acovitsioti-Hameau étant en situation de conflit d'intérêt, en tant que porteur de projet)
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	16

-> **Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,**
-> **Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 6 764,02 € au bénéfice de l'ASER, à l'unanimité.**

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure aux montants sollicités par l'ensemble des opérations ordonnées ci-dessous, et l'ensemble des opérations atteignant la note seuil de 5 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur des montants indiqués ci-dessous pour chacun des projets correspondants.

RANG	2.1 – CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE LES PATRIMOINES		
	Opération	Montant FEADER sollicité	Avis de sélection et de programmation
1	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de la Sainte-Baume: Étude-animation pour l'élaboration d'une stratégie d'accueil et d'éducation pour le parc naturel régional de la Sainte-Baume Note : 10/10	72 594,90 €	-> Le comité de programmation sélectionne l'opération et engage le FEADER à hauteur de 72 594,90 € à l'unanimité.
2	Commune de Méounes-lès-Montrieux : Suivez le pâtre ! (Centre d'interprétation sur le pastoralisme du Var intérieur) Note : 7/10	14 269,94 €	-> Le comité de programmation sélectionne l'opération et engage le FEADER à hauteur de 14 269,94 € à l'unanimité.
3	Association Sauvegarde Etude Recherche (ASER) L'ASER en réseaux : 40 ans au service de la recherche et de la culture en Centre-Var Note : 6/10	6 764,02 €	-> Le comité de programmation sélectionne l'opération et engage le FEADER à hauteur de 6 764,02 € à l'unanimité.
	TOTAL	93 628,86 €	

3. Mise en place du dispositif de coopération

3.1. Point sur la coopération

L'équipe technique a précisé que le dispositif de coopération est en train d'être mis en place en vue d'accompagner des projets de coopération (investissements matériels et immatériels nécessaires à la réalisation de l'action commune) permettant la réalisation d'actions communes présentant un lien fort avec la stratégie du territoire présentée dans le cadre du plan de développement. Un projet de coopération est un projet de développement local mis en œuvre par au moins 2 partenaires éligibles à LEADER sur au moins 2 territoires éligibles à LEADER.

Deux types de projets de coopération peuvent être soutenus par LEADER :

- **La coopération interterritoriale** : entre des territoires au sein de l'État membre (dans la même région ou en dehors)
- **La coopération transnationale** : entre des territoires de plusieurs États, membres ou non de l'Union européenne

Deux types de soutien financier sont envisagés dans le cadre de LEADER :

- **Le soutien préparatoire**

Vises les activités précédant le projet de coopération interterritoriale et/ou transnationale, facilitant la recherche de partenaires potentiels et contribuant à la qualité du projet de coopération.

Le soutien préparatoire est limité à 6 000 € d'aides publiques par projet (dans le cadre d'une enveloppe de 50 000 € d'aides publiques par GAL).

Le circuit de gestion dans le cadre du soutien préparatoire a été simplifié. Ainsi, un Appel à Propositions permanent est lancé par les GALs et les dossiers pourront être déposés directement auprès du GAL sans passer par l'avis d'opportunité.

- **Mise en œuvre de la coopération**

Il s'agit du projet de coopération proprement dit. Les projets de coopération doivent se concrétiser par la mise en œuvre d'actions communes sur les différents territoires. Ces actions peuvent prendre diverses formes : projets d'études menées en commun, création d'une production commune, valorisation commune...etc.

A ce jour, les dépenses suivantes sont éligibles :

- ✓ Les prestations de services,
- ✓ Les frais de déplacement
- ✓ Les frais salariaux.

Sous réserve de l'acceptation de la demande de modification du PDR (déposée en juin 2018 auprès de la Commission européenne), les dépenses suivantes pourront être rendues éligibles :

- ✓ la prise en compte des dépenses de matériel
- ✓ la prise en compte des frais indirects à hauteur de 15%

Ceci passe par un avenant à la convention du GAL.

3.2 Grilles relatives à la coopération

L'équipe technique a précisé que les GALs ont travaillé conjointement avec l'Autorité de Gestion sur une trame de grilles. Ces grilles sont à finaliser et faire valider par le Comité de Programmation de chaque GAL.

3 grilles ont été présentées :

- La grille relative au Soutien préparatoire sera la même pour tous les GAL de PACA. Elle comporte 4 critères et une notation totale sur 20 points. L'AG a choisi de produire une unique et même grille pour tous.
- ➔ Cette grille est à faire valider telle quelle par le comité de programmation, sans modification.

Grille de sélection - Soutien préparatoire 19.3

CRITERE	PRECISION	JUSTIFICATIF	NOTATION
Partenariat à l'échelle du GAL	Démarche de partenariat engagée au dépôt	Compte-rendu de comité de pilotage	0 = pas de démarche partenariale engagée
		Compte-rendu de réunion préparatoire	5 = preuve d'une démarche partenariale engagée
		Articles de presse	
Projection du projet de coopération	Identification d'un projet de plan d'action	Projet de plan d'action	0 = absence de projet de coopération
		Note descriptive du projet de coopération envisagé	5 = projet de plan d'action
Moyens affectés à l'opération	Personne affectée à l'opération ?	Organigramme avec note explicative sur les personnes impliquées (élus, bénévoles...)	0 = pas de personne dédiée
			5 = personne dédiée identifiée
Calendrier de mise en œuvre	Capacité à développer le soutien rapidement	Formulaire de demande d'aide	0 = supérieur à 6 mois
			5 = inférieur à 6 mois
TOTAL NOTATION =			../20 points

Le critère "cohérence avec la stratégie du GAL" est intégré aux rapports d'instruction

- La grille relative aux votes en opportunité pour la mise en œuvre de la coopération contient, comme pour la mesure 19.2. 2 critères obligatoires, à minima :
 - o Cohérence avec la stratégie du GAL
 - o Pertinence territoriale du projet
- ➔ Le comité de programmation peut tout à fait se doter d'une grille avec davantage de critères s'il le souhaite.

Grille d'opportunité - Mise en œuvre Coopération 19.3

CRITERE	PRECISION
Pertinence territoriale du projet	Plus-value par rapport au territoire, cohérence avec SCOT, PNR
Cohérence avec la stratégie du GAL	Réponse aux objectifs de la SLD, être en cohérence avec min une FA

- La grille relative à la sélection pour la mise en œuvre de la coopération contient 2 blocs de notation communs à tous les GAL PACA, il est demandé aux GALs de:
 - o Valider ou non le critère « envergure territoriale du projet ». Si ce critère est gardé, préciser dans le bloc 1, la notation choisie par le comité (0, 5 ou 10 points : à compléter). Ne pas modifier les critères pour les blocs 1 et 2.
 - o Rédiger les critères relatifs au bloc 3 et les faire valider par l'Autorité de Gestion avant validation du comité de programmation.

Discussion des Critères relatifs aux votes en opportunité pour la mise en œuvre de la coopération

➔ **Les membres du Comité de Programmation n'ont pas proposé de critères supplémentaires à cette grille**

Discussion de la grille relative à la sélection pour la mise en œuvre de la coopération

- Critère envergure territoriale :

La question a été posée aux membres du Comité de Programmation s'ils voulaient ou pas maintenir le critère qui place sur une échelle les différents périmètres relatifs aux projets de coopération.

Les membres du Comité de Programmation ont été partagés entre :

- ceux qui ont préféré enlever ce critère pour ne pas mettre de contraintes supplémentaires aux porteurs de projets, ne sachant pas à quelle échelle les projets vont émerger
- ceux qui ont préféré garder ce critère tout en octroyant une priorité pour les projets de coopération internationale, voire intraterritoriale France

➔ **Les membres du Comité de Programmation ont décidé d'enlever le critère d'envergure territoriale**

- Critères du bloc personnalisé par GAL

L'équipe technique a présenté les propositions de l'équipe technique de rajouter les 2 critères suivants :

- Transversalité de la réponse à la Stratégie Locale de Développement
- Expérience dans le portage de projets de développement

Un membre du Comité de Programmation pense qu'il serait plus opportun d'appuyer les porteurs de projets inexpérimentés en vue de leur donner leur chance.

➔ **Propositions de critères validées par le Comité de Programmation, avec, toutefois, une moindre pondération de l'expérience**

Cependant, le Comité de Programmation s'est opposé au fait d'attribuer une note de zéro comme référence pour ces 2 critères, trouvant que ce n'est pas une notation valorisante.

Le bloc 3 se présente ainsi :

BLOC 3 : BLOC PERSONNALISE PAR GAL - GAL Provence Verte Sainte-Baume			
Transversalité de la réponse à la SLD	Dans quelle mesure est-ce que le projet de coopération répond aux objectifs de la Stratégie Locale de Développement du GAL Provence Verte Sainte-Baume?	Formulaire de demande de subvention et autres documents descriptifs du projet Argumentaire du porteur sur la réponse aux objectifs de la SLD	5 = Réponse aux objectifs d'une seule Fiche Actions 10 = Réponse aux objectifs d'au moins 2 Fiches Actions
Expérience dans le portage de projets de développement	Sont valorisées les expériences où le(s) porteur(s) de projet a monté et mis en œuvre des projets de développement à titre individuel ou bien a participé au montage et à la mise en œuvre de projets collectifs avec d'autres partenaires au moyen d'une convention.	Références du porteur de projets, conventions et tout autre document probant l'expérience du porteur de projet	5 = Le porteur de projet n'a pas d'expérience en portage de projets 10 = Le porteur de projet a de l'expérience en portage de projets hors coopération 15 = Le porteur de projet a déjà porté au moins un projet de coopération
		TOTAL NOTATION BLOC 3 =	../ 25 points

La grille relative à la mise en œuvre de la coopération sera transmise à l'Autorité de Gestion pour pré-validation avant d'être actée par le Comité de Programmation lors de la prochaine réunion.

3.2 Pistes de projets de coopération

Un tour de table a été fait en vue de faire émerger des pistes de coopération. Les questions suivantes ont été posées aux membres du Comité de Programmation et aux partenaires : Est-ce que vous auriez des idées de projets ? Pensez-vous à des thèmes prioritaires ? A des territoires de prédilection ? A des acteurs clé ? A des moyens à mobiliser, etc.

Les thématiques qui ont été abordées par les participants étaient très variées : développement économique et touristique, culture, éducation, forêt, sylvopastoralisme, environnement, changement climatique, patrimoine... Quelques sujets ciblés ont été proposés :

- La coopération entre les PNR autour du développement touristique et économique, et notamment de la pratique du sport pleine nature avec une dimension itinérance
- La coopération entre des secteurs d'activités, en vue du lissage de la saisonnalité touristique
- Les échanges de bonnes pratiques avec divers acteurs (agriculture biologique, développement durable...)
- La forêt : le développement de la filière de pin d'Alep
- La coopération avec la Tunisie autour de la création d'un nouveau PNR

La pertinence de se baser sur les jumelages existants entre des collectivités de la Provence Verte et des territoires italiens a été évoquée.

En ce qui concerne les territoires avec lesquels les membres du Comité de Programmation ont exprimé leur souhait de coopérer, le plus cité était l'Italie, de par sa proximité géographique. D'autres pays européens ont été mentionnés (Allemagne, Portugal, Espagne) ainsi que les pays du pourtour méditerranéens. Le Comité n'a pas exclu l'éventuelle coopération avec d'autres territoires français.

4. Avancement du programme

4.1. Point d'avancement financier

La maquette en fin de séance affiche donc :

Sous-mesure / Fiche Actions	Montant FEADER	Montant programmé avant le 17/09/18	Montant programmé au 17/09/18	Comités de programmation				
				05/07/17	26/09/17	04/12/17	26 et 28/03/18	17/09/18
19.2 : Plan de développement								
1.1 - Structuration des filières de territoire	320 000,00 €	63 809,58 €	63 809,58 €	Avis d'opportunité uniquement	63 809,58 €		Avis d'opportunité uniquement	
1.2 - Investissements dans les filières de territoire	300 000,00 €	112 330,08 €	119 007,97 €		66 598,51 €	45 731,57 €		6 677,89 €
2.1 - Patrimoines et identité	280 000,00 €	31 788,03 €	125 416,89 €			31 788,03 €		93 628,86 €
2.2 - Lien-social	175 000,00 €	63 136,05 €	63 136,05 €		63 136,05 €			
3.0 - Projets-pilotes	155 000,00 €	84 120,16 €	84 120,16 €		7 813,26 €	76 306,90 €		
Sous total	1 230 000,00 €	355 183,90 €	455 490,65 €		201 357,40 €	153 826,50 €		100 306,75 €
19.3 : Coopération								
	329 400,00 €	Appels à proposition non publiés						
19.4 : Fonctionnement du GAL								
	496 208,80 €	155 997,27 €	155 997,27 €	94 843,29 €			61 153,98 €	
TOTAL GENERAL	2 055 608,80 €	511 181,17 €	611 487,92 €	94 843,29 €	201 357,40 €	153 826,50 €	61 153,98 €	100 306,75 €

5. Date du prochain comité de programmation

La prochaine réunion du comité de programmation, qui sera notamment consacrée aux avis d'opportunité concernant les pré-projets attendus d'ici au 1^{er} octobre 2018 dans le cadre de la deuxième vague des appels à propositions permanents 2018, **est prévue le**

Lundi 10 décembre 2018

Le lieu de ce rendez-vous, probablement dans la commune de Tavernes, sera confirmé. La réunion se déroulera sur une matinée à partir de 9h.

Les autres points qui pourraient faire partie de l'ordre du jour :

- procéder à la **sélection** et à la **programmation** des projets restants de l'AAP1 V3 (+ AAP1 V1) si les cofinanceurs (et en particulier le Département) auront pu formaliser leur participation en cofinancement
- procéder au **remaquettage** nécessaire pour réabonder les dispositifs en panne de crédits
- valider les grilles et l'avenant relatifs au dispositif de **Coopération**
- valider, le cas échéant, les nouveaux **Appels à Propositions** relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement (19.2) et la coopération (19.3) à lancer

6. Questions diverses :

L'équipe technique a rappelé le fait qu'une évaluation à mi-parcours de la Stratégie Locale de Développement du GAL sera effectuée au courant du premier semestre 2019. Le recrutement d'un stagiaire est éventuellement prévu pour appuyer le GAL dans cette mission.

Il a été rappelé que le règlement intérieur prévoit de nouvelles élections du Comité de Programmation à mi-parcours. Les membres ont été informés qu'ils vont être contactés par courrier, en vue de confirmer leur disposition à continuer à faire partie du Comité de Programmation ou de confirmer la liste de leurs représentants dans le cas des structures.

Suite au constat d'un déséquilibre territorial des projets ayant émergé au sein du GAL Provence Verte Sainte-Baume, l'organisation d'une réunion publique d'information au sujet du dispositif LEADER au Sud ou à l'Ouest de la Sainte-Baume a été proposée. Monique Mathieu, conseillère municipale du Beausset, a été volontaire pour accueillir l'évènement dans sa commune. Il est été convenu d'organiser la réunion d'information début 2019, à une date qui reste à confirmer.



MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION !

À bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME !

Bernard VAILLOT
Président du Syndicat Mixte
du Pays de la Provence Verte

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernard Vaillot', is written over the printed name and title.

Comité de programmation

LEADER, DES PROJETS

pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume

Compte-rendu

10 décembre 2018 à Tavernes

Ordre du jour

- 1 – Introduction de la séance
 - Point sur l'avancement opérationnel
 - Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation
 - Mise à jour du Comité de Programmation
- 2 – Examen des projets
 - Examen des projets pour sélection et programmation
 - Examen des projets pour avis d'opportunité
- 3 – Remaquetage et lancement de nouveaux Appels à Propositions 19.2
- 4 – Validation des outils relatifs à la coopération et lancement des Appels à Candidature
- 5 – Définition de la date de la prochaine réunion du comité de programmation
- 6 – Questions diverses



PARTICIPANTS

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PUBLIC			
Bernard VAILLOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	X
Jean-Pierre VÉRAN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Mickaël LATZ	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Jean-Michel CONSTANS	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Franck PERO	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	X
Christophe PALUSSIÈRE	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Jean-Pierre MORIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
André GUIOL	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Annie CHARRIER	Élue locale - Pays de la Provence Verte	Titulaire	X
Bernard De BOISGELIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Michel GROS	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	X
Ariane BOSSEZ	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Claude FABRE	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Christian OLLIVIER	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	X
Monique MATHIEU	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	X
Blandine MONIER	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jacques PAUL	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	X
Alain DARMUZEY	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	Représentant consulaire - CCI du Var	Titulaire	X
Michel GILLY	Élu consulaire - CCI du Var	Suppléant	
Michel MERLY	Élu consulaire - CMA du Var	Titulaire	X
Jean-Marcel GIOFFREDO	Élu consulaire - CMA du Var	Suppléant	
Yves JULLIEN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture du Var	Titulaire	X
Bernard BAUDIN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PRIVÉ			
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	X
Aurore SEIDNER-LECAT	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	X
Catherine DELZERS	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	X
Alain GOLÉA	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jean-Marc THÉNOUX	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Christian BRAYER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	X
Vincent ARCUSA	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	
André BRÉMOND	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean MAROTTA	Actrice-ressource - TOURISME	Titulaire	X
Sophie COSSETTINI-BUREL	Actrice-ressource - TOURISME	Suppléant	
George DELI	Acteur-ressource - TOURISME	Titulaire	X
Nathalie ROUBAUD	Acteur-ressource - TOURISME	Suppléant	
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	X
Olivier CHANDIOUX	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
Frédéric-Georges ROUX	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	X
Hervé RACINE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	X
'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource - PATRIMOINE	Titulaire	X
Marc RICHARD	Acteur-ressource - PATRIMOINE	Suppléant	
François FIL	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Titulaire	
Hugues FRACHE	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Suppléant	
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	
Amandine ALLEAUME	Actrice-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléant	X
Alexandre ABRY	Conseil Régional PACA – Direction des territoires	Observateur	X
Emmanuelle LASSEE	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	Co-directrice	X
Azza CHALLOUF	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice	X
Canelle CARLES	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire	X
Marie Noëlle VARLET	Conseil du Parc PNR Sainte-Baume	Futur membre	X
Yves TRAVERSARI	Conseil du Parc PNR Sainte-Baume	Futur membre	X
Pierre DE PISSY	Fransylva 83	Futur membre	X

Sur la foi de la feuille d'émargement soumise en début de séance, 21 membres ont participé à la réunion, dont 10 membres délibérants du collège public et 10 membres délibérants du collège privé (+ 1 membre du collège privé suppléant non-délibérant mais siégeant en binôme avec la titulaire). A noter que Frédéric-Georges ROUX a dû s'absenter pendant le vote et que, par conséquent, Hervé RACINE (son suppléant), avait une voix délibérante. Les futurs remplaçants des membres qui sont sur le départ étaient également présents, mais sans voix délibérante. Les conditions de quorum ont donc été réunies, permettant ainsi à ces membres de délibérer valablement.

1. Ouverture de la réunion

Bernard VAILLOT, Maire de Camps-la-Source, Président du Pays de la Provence Verte, et Président du GAL Provence Verte Sainte-Baume, remercie l'ensemble des participants pour leur venue nombreuse. Il remercie Mme Annie Charrier, Maire de la Commune de Tavernes, pour son accueil en la salle polyvalente. Il remercie particulièrement Mr Alexandre Abry, correspondant du GAL au sein du service des Parcs Naturels Régionaux et territoires ruraux du Conseil Régional PACA.

Les conditions de quorum étant réunies pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, la parole est donnée à l'équipe technique du GAL pour la présentation de la réunion.

1.1. Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation

Un bref rappel des décisions prises lors du comité de programmation du 10 décembre est indiqué dans le dossier de séance.

-> Aucune remarque n'est formulée au sujet du compte-rendu du précédent comité de programmation qui est validé à l'unanimité.

1.2. Avancement opérationnel du programme

L'équipe technique a exposé que la programmation des 13 projets de l'AAP1 V3 (avis d'opportunité 4 déc. 2017) a été séquencée en 3 comités de programmation. 4 projets ont été programmés le 17 septembre. 5 projets sont à programmer lors de cette séance. Et les 5 projets restants sont à programmer lors du prochain comité de programmation prévu en février 2019 (en attente du vote des élus départementaux). Cet échelonnement est dû au retard dans l'attribution de la CPN (Contre Partie Nationale) relative à certains projets et à la logique de lots (les projets relatifs au même dispositif / Appel à Propositions doivent être programmés simultanément). Les 7 projets de l'AAP2 V1 (avis d'opportunité 26 et 28 mars 2018) seront présentés au vote de la Région en décembre 2018. La date limite de dépôt de la dernière vague de projets était le 1er octobre 2018 (à l'exception de l'AAP relatif à la Fiche Actions 2.2 « Renforcer le lien social par de nouvelles solidarités » clos pour indisponibilité de crédits). L'avis d'opportunité fait partie de l'ordre de jour de la présente réunion.

L'équipe technique a annoncé que les 3 premières demandes de paiement relatives aux projets de mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement (sous-mesure 19.2) ont été instruites dont 2 liquidées. 2 autres demandes de paiement en cours d'instruction (en attente de pièces). Le GAL Provence Verte Sainte-Baume présente actuellement le taux de paiement le plus important parmi les GALs de la Région.

En ce qui concerne les frais d'animation et de fonctionnement du GAL, la demande de subvention 2018 est à programmer lors de la présente séance. Quant à la demande de subvention 2019, elle est à envoyer avant le 15 décembre 2018.

1.3. Point sur le renouvellement comité de programmation

Il a été rappelé que, d'après le règlement intérieur du Groupe d'Action Locale LEADER 2014-2020 en Provence Verte Sainte-Baume, le « Comité de Programmation et la Présidence seront renouvelés selon la même procédure à mi-parcours de la démarche (soit en septembre 2018 après 3 années d'exercice). Les membres sortants sont rééligibles. »

Lors du Comité de Programmation du 17 septembre 2018, il a été convenu de proposer aux membres actuels de renouveler leur appartenance au Comité de Programmation et de contacter les structures en vue de confirmer la liste de leurs représentants. En effet, la forte mobilisation des membres du Comité de Programmation a largement contribué au dynamisme du GAL Provence Verte Sainte-Baume.

Des courriers ont ainsi été envoyés aux membres et aux structures représentées. Mais, à ce jour, 3 postes, relatifs au non renouvellement de 3 des membres, restent vacants. La nouvelle composition du Comité de Programmation sera ainsi actée lors du présent Comité de Programmation.

Les 3 nouveaux membres désignés pour représenter le Conseil du Parc PNR Sainte-Baume et Fransylva 83, présents lors du Comité de Programmation, ont été remerciés pour leur participation. Cependant, l'intégration officielle de ces membres ne pourra être faite qu'à travers le vote de la nouvelle composition du comité de programmation, reportée à la réunion suivante.

2. Sélection et programmation de projets

2.1. Sélection et programmation des dossiers issus de la troisième vague des appels à propositions permanents 2016 (AAP1-V3)

L'équipe technique a rappelé que la sélection-programmation de 5 projets de la Fiche Actions 2.2 est à l'ordre du jour. Les principaux éléments relatifs aux projets et leur classement selon la grille de sélection ont été présentés avant de procéder aux votes.

Classement des dossiers déposés dans le cadre de l'Appel à projet 1 – 3^{ème} vague, Type d'opération 2.2 :

1	Communauté d'agglomération Provence Verte Orchestre dans les quartiers prioritaires Note : 8/10
2	Provence Verte Solidarités Coordination d'un Promo Soins Itinérant Note : 7/10
2	Commune de Tavernes Aménagement d'une médiathèque municipale dans l'ancien Moulin Note : 7/10
4	Communauté d'agglomération Provence Verte Étude d'opportunité Économie Sociale et Solidaire dans les quartiers prioritaires en contrat de ville de Brignoles Note : 6/10
4	Communauté de communes Provence Verdon Les adolescents ambass'acteurs du territoire de la CCPV Note : 6/10

Communauté d'agglomération Provence Verte : Orchestre dans les quartiers prioritaires

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	16 présents ont pris part au vote. Bernard VAILLOT, Michel GROS et Franck PERO n'ont pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	16

-> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,

-> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 11 328,43 € € au bénéfice de Communauté d'agglomération Provence Verte, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 8 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

Provence Verte Solidarités : Coordination d'un Promo Soins Itinérant

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	19 présents ont pris part au vote. Pas de conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	19

-> **Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,**

-> **Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 51 806,62 € au bénéfice de Provence Verte Solidarités, à l'unanimité.**

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 7 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

Aménagement d'une médiathèque municipale dans l'ancien Moulin : Commune de Tavernes

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	18 présents ont pris part au vote. Annie CHARRIER n'a pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	18

-> **Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,**

-> **Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 6 029,79 € au bénéfice de la Commune de Tavernes à l'unanimité.**

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 7 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

Étude d'opportunité Économie Sociale et Solidaire dans les quartiers prioritaires en contrat de ville de Brignoles : Communauté d'agglomération Provence Verte

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	16 présents ont pris part au vote. Bernard VAILLOT, Michel GROS et Franck PERO n'ont pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	16

-> **Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,**

-> **Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 12 452,40 € au bénéfice de la Communauté d'agglomération Provence Verte, à l'unanimité.**

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 6 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

Les adolescents ambass'acteurs du territoire de la CCPV : Communauté de communes Provence Verdon

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	18 présents ont pris part au vote. Annie CHARRIER n'a pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	18

-> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,

-> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 5 241,33 € au bénéfice de la Communauté de communes Provence Verdon, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 6 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

2.2 Programmation de l'aide 19.4 – pour l'animation et le fonctionnement du GAL - 2019

La demande d'aide déposée par le GAL en fin d'année 2017 pour l'animation et le fonctionnement du GAL au titre du dispositif 19.4 pour l'année 2018 a pu être instruite par les services du Conseil Régional qui nous ont communiqué le 26 octobre les chiffres stabilisés à l'issue de l'instruction et qui sont les suivants :

Source de financement	Montant à programmer
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	51 114,24 €
FEADER	<u>76 671,36 €</u>
TOTAL	127 785,60 €

Il est proposé au comité de programmation de procéder à la programmation de l'aide ici sollicitée :

-> le comité de programmation valide les montants retenus de l'animation 2018 à hauteur de 127 785,60 €

-> le comité de programmation engage le FEADER à hauteur de 76 671,36 €

Conformément à la procédure prévue, l'équipe technique du GAL informera l'autorité de gestion dans les meilleurs délais sur la base du compte-rendu du comité de programmation signé, pour édition de la convention attributive.

3. Présentation pour avis d'opportunité des projets issus de la 2^{ème} vague de l'appel à proposition 2018 (AAP2-V2)

3.1. Tableau de synthèse des pré-projets réceptionnés en date du 01/10/2018 :

Les pré-projets réceptionnés en date du 1^{er} octobre 2018 dans le cadre de la deuxième vague des appels à propositions permanents 2018 sont les suivants : (répartis ici par lot relatif à chacun des appels à propositions - TO)

Titre du projet	Code	Maitre d'ouvrage	FEADER sollicité
Développer la gestion durable de la forêt privée en PV SB	TO 1.1	Fransylva 83	16 200,00 €
Mise en valeur Pin d'Alep en bois d'œuvre - Api-Foresterie	TO 1.2	Ferme Apicole de la Farge	21 362,40 €
Acquisition et installation d'un brûleur de granulés au four communal	TO 1.2	Commune de Camps-la-Source	7 200,00 €
Portail pédagogique des musiques traditionnelles et du monde	TO 2.1	Cimo-et-To - le Chantier	47 794,61 €
« Tuteurs d'avenir » : une plateforme de bio-inspiration architecturale, génératrice de lieux éducatifs du futur	TO 3.0	Association responsable du Lycée d'Enseignement Agricole Privé « Saint Maximin »	43 316,69 €



FILIÈRES et MICRO-FILIÈRES ÉCONOMIQUES

- 9 h 30** **Fransylva 83**
Développer la gestion durable de la forêt privée en PV SB
- 10 h 00** **Ferme Apicole de la Farge**
Mise en valeur Pin d'Alep en bois d'œuvre - Api-Foresterie
- 10 h 30** **Commune de Camps-la-Source**
Acquisition et installation d'un brûleur de granulés au four communal



PATRIMOINE NATUREL et CULTUREL

- 11 h 00** **Cimo-et-To - le Chantier**
Portail pédagogique des musiques traditionnelles et du monde



PROJETS EXPERIMENTAUX DE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

- 11 h 30** **Association responsable du Lycée d'Enseignement Agricole Privé « Saint Maximin »**
« Tuteurs d'avenir » : une plateforme de bio-inspiration architecturale, génératrice de lieux éducatifs du futur

3.2 Présentation des projets, débat et délibération

Maître d'ouvrage :	Fransylva 83
Fiche-action :	1.1 – Structurer les filières et micro filières de territoire
Questions adressées	Réponses apportées
Quels critères pour le choix des bénéficiaires ?	On va partir avec le CRPF qui connaît la matrice cadastrale. Il va sélectionner, massif par massif, les propriétaires qui ont suffisamment de forêt. On va compléter les actions qui sont en cours (mais pas suffisantes). On va aider le CRPF dans ses actions, et eux vont nous aider pour sélectionner les bénéficiaires.
Formalisation du partenariat avec le CRPF ?	Non, pas encore. Une convention reste à établir. Mais c'est facile parce qu'à l'échelle nationale on est déjà partenaires.
Les bénéficiaires souscriront-ils à un document de gestion durable de la forêt ?	Il existe trois types de documents de ce type : - le PSG. Tout le monde y est soumis et, pour les propriétaires qui ne l'ont pas encore fait, on va les accompagner à le faire, - le CBPS (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles), - Mais plus encore on va les inciter à aller vers un organisme de gestion, la Coopérative Provence Forêt, qui va leur proposer le RTG.
Partage envisagé des résultats du diagnostic ?	Tout ce qu'on fait c'est public, donc on met tout sur le site, sans restriction, qui est accessible à tout le monde.
Combien de jours-experts pour 28 000 € ?	300 ou 400 euros la journée.
Il serait intéressant de décliner le projet avec le volet paysager Ste-Baume pour montrer qu'on peut couper et respecter...	Le paysage c'est la première ligne de mon engagement en tant que propriétaire forestier.
Quel intérêt pour les propriétaires de s'engager dans la démarche ?	La sylviculture et l'engagement dans ce type de démarche implique des résultats à long terme. C'est un investissement pour le futur.
Comment inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans la démarche ?	Nous sommes là pour les inciter à le faire, notre mission est d'œuvrer en faveur de la gestion durable de la forêt (de même que nous avons tous, à titre individuel, la mission de respecter l'environnement).
Qui sont les experts ?	Ce sont nos partenaires : le CRPF et la Coopérative Forêt Modèle Provence. Des ingénieurs et des techniciens.
Comment sensibiliser les propriétaires désintéressés et comment les convaincre de faire une délégation ?	L'argent n'est pas la motivation première. On doit faire passer le message de comment gérer durablement la forêt.
Le projet se déploiera-t-il sur le seul territoire de la Sainte-Baume ou également sur celui de la Provence Verte ?	Les actions menées dans le cadre du projet se déploieront sur le territoire Provence Verte Sainte-Baume.
Éléments portés au débat :	
<p>Il est dommage d'être obligés de financer ce genre de projets pour obliger les propriétaires forestiers à s'engager dans une démarche de gestion durable de la forêt.</p> <p>Il y a manifestement un manque de moyens.</p> <p>La finalité de ce projet est de faire prendre conscience aux propriétaires forestiers de l'importance qu'a la forêt.</p> <p>Souvent on est propriétaires forestiers à son insu. Y a-t-il une politique d'incitation à la cession ? Il semblerait que la seule incitation soit la vente.</p> <p>La réalité des parcelles (taille, nombre, etc.) n'est pas la même sur tout le territoire ; il y a des territoires sur lesquels (Ste-Baume notamment) ce projet est particulièrement intéressant.</p> <p>Certains propriétaires forestiers n'étant pas des « sachants », la gestion et la formation peuvent être vraiment utiles.</p> <p>Point de vigilance : Il semblerait que, alors qu'un lien est affiché avec le CRPF, ce dernier ne soit pas encore informé de ce projet.</p> <p>La forêt ce n'est pas que le végétal. Un lieu forestier a aussi une âme, une histoire, des usages multiples,...et tout cela devra être pris en compte.</p> <p>Avis du Conseil Régional manifestement favorable.</p>	
Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 9 représentants titulaires + 1 suppléant délibérant. - COLLÈGE PRIVÉ : 8 représentants titulaires + 2 suppléants délibérant.

	<p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 3 membres 17 membres présents dont 16 membres délibérants au moment du vote 7 privés, 10 publics votants.</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Frédéric Georges ROUX, Philippe BREGLIANO et Hervé RACINE se sont déclaré en situation de conflit d'intérêt et ont quitté la salle au moment du débat et du vote.
Nombre de présents ayant voix délibérante	17
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	4
Nombre de votes favorables	13
Avis d'opportunité	
<p>Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE assorti de la recommandation suivante : qu'un partenariat soit rapidement formalisé avec le CRPF.</p>	

Maître d'ouvrage :	Ferme Apicole de la Farge
Fiche-action :	1.2
Questions adressées	Réponses apportées
Quels débouchés locaux pour le bois ?	Il y a 2 scieries dans le Département du Var capables de faire du bois d'œuvre. Mais d'ici à ce que le bois soit prêt, il y aura sûrement eu des changements.
Comment valoriser le Pin d'Alep ?	La valorisation c'est la vente. Et le bois sera coupé dans le respect de la gestion durable. Pour le moment les clients c'est l'Italie, etc. Mais dans 40 ans ça aura peut-être changé.
Quel suivi et partage des résultats ?	Le suivi sera réalisé par le gestionnaire forestier et par le CRPF. Pendant la durée du projet et au-delà. L'indice de biodiversité sera également suivi.
N'y a-t-il pas de difficulté de régénération de cette essence ?	Non, au contraire. La régénération se fera plus facilement compte-tenu du réchauffement climatique.
Coût ?	Les plants ce n'est vraiment pas cher, ce qui coûte cher c'est la chemise qu'on met autour du plant pour éviter qu'il soit mangé par les cervidés. Il a été prévu de mettre des chaussettes autour de 60% des plants. L'apparition du loup a diminué le nombre de cervidés.
Quid du coût de l'entretien des chemins (qui est souvent à la charge des collectivités)?	Dans le cas du présent projet il n'y a pas de problèmes car les chemins sont privés. Quand on fait de la gestion forestière y a un contrat qui dit que l'entretien des chemins est à la charge de celui qui l'abime.
Inclus dans le PSG validé ?	Oui.
Projet semble intéressant. Mais aujourd'hui le pin d'Alep tel qu'il est ne fasse pas nécessairement du bon bois d'œuvre (tordu, difficile à scier, etc.). Ne pourrait-on pas coupler à ça une expérimentation au niveau des plants (sélection génétique) ?	Oui, il faut procéder à une sélection génétique, certainement, mais après il y a aussi un gros enjeu dans le suivi (savoir où plante, comment, etc.). L'IGN a travaillé avec nous et nous estimons que sur l'ensemble de la zone du pin d'Alep méditerranéenne on a 15% des arbres susceptibles de faire du bois d'œuvre. Nous avons donc du travail à faire (éclaircis, etc.) qui devrait nous amener à faire du bon bois d'œuvre dans 80 ans.
Comment vous envisagez de faire partager votre expérience ?	Je suis un fervent syndicaliste et je participe déjà beaucoup au fait de faire prendre conscience aux propriétaires forestiers de l'importance d'une gestion durable de la forêt. J'ai prévu d'organiser des visites aux propriétaires.
Éléments portés au débat :	
<p>Le coût du projet est élevé et son impact n'est pas connu.</p> <p>On a peu ou pas d'exemple de plantation réussie. Il faudrait avoir une certitude. Il y a un doute sur la réussite du projet en lui-même. Pas sur le Pin d'Alep, mais sur la plantation.</p> <p>Il n'a pas été ambitionné de trouver des débouchés locaux.</p> <p>Le Pin d'Alep représente un gros risque du point de vue des incendies. Replanter du résineux qui ne ferait pas de pare-feu semble risqué.</p> <p>Il aurait été plus pertinent que le projet soit porté par une collectivité.</p> <p>Avis du Conseil Régional manifestation favorable.</p>	
Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 9 représentants titulaires + 1 suppléant délibérant. - COLLÈGE PRIVÉ : 8 représentants titulaires + 2 suppléants délibérant. <p>Respect du double quorum</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 3 membres</p> <p>17 membres présents dont 16 membres délibérants au moment du vote</p> <p>7 privés, 10 publics votants.</p>

Prévention du risque de conflit d'intérêt	Frédéric Georges ROUX, Philippe BREGLIANO et Hervé RACINE se sont déclaré en situation de conflit d'intérêt et ont quitté la salle au moment du débat et du vote.
Nombre de présents ayant voix délibérante	17
Nombre de votes défavorables	10
Nombre d'abstentions	7
Nombre de votes favorables	0

Avis d'opportunité

Le Comité de Programmation a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE** concernant le projet, pour les raisons suivantes :

le Comité de Programmation s'est interrogé sur l'efficacité financière du projet au regard du coût de plantation pour une faible surface et de l'impact incertain de cette expérimentation.

De plus, le Comité de Programmation a considéré que la valorisation du pin d'Alep pour le bois d'œuvre semble prématurée sur le territoire au vue du manque de débouchés locaux.

En termes de pertinence territoriale, il a semblé que la plantation de Pin d'Alep n'était pas forcément adaptée au regard du risque incendie que peut engendrer cette essence, et de la ressource sur pied déjà existante sur le territoire.

Maître d'ouvrage :	Commune de Camps-la-Source	
Fiche-action :	1.2	
	Questions adressées	Réponses apportées
	Cette charge en granulés est-elle une alternative au bois ou intervient-elle en complément ?	C'est une alternative.
	Les granulés ont-ils les mêmes propriétés que le bois ?	Oui. Ce n'est pas le bois, c'est la pierre réfractaire qui chauffe. Les granulés sont fabriqués à Flassans.
	Sur le plan patrimonial, le brûleur ne défigure-t-il pas l'aspect de la devanture ?	Le four se situe à l'intérieur, où, par ailleurs, il y a déjà d'autres engins. L'impact visuel sera donc limité.
	Projet intéressant car il s'agit d'un soutien de l'économie locale par un élu. Trop de boulangeries et de petits commerces locaux meurent. Bravo pour ce projet.	
	Éléments portés au débat :	
	Le projet présente plusieurs intérêts, à savoir le maintien du patrimonial en fonctionnel, l'amélioration des conditions de travail, et la préservation d'un petit commerce en milieu rural (« le dernier commerce »).	
	La qualité du pain, qui est meilleure avec du pain artisanal, est mise en avant.	
	Avis du Conseil Régional manifestement favorable.	
Double quorum	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 9 représentants titulaire (+ 1 suppléant délibérant) - COLLÈGE PRIVÉ : 8 représentants titulaires + 2 suppléants délibérant. Respect du double quorum	
	Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 1 20 membres présents dont 19 membres délibérants au moment du vote 10 privés, 9 publics votants.	
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Bernard Vaillot s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt et ont quitté la salle au moment du débat et du vote.	
Nombre de présents ayant voix délibérante	19	
Nombre de votes défavorables	0	
Nombre d'abstentions	0	
Nombre de votes favorables	19	
Avis d'opportunité		
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE concernant le projet.		

Maître d'ouvrage :	Cimo-et-To - le Chantier	
Fiche-action :	2.1	
	Questions adressées	Réponses apportées
	Ce site est-il interactif et qui va assurer le travail de webmaster ?	Le Chantier assurera le travail de webmaster, alimenter le site et essayer de le faire vivre...
	Le site sera-t-il interactif ? Sera-t-il possible pour les gens de contribuer aux contenu ?	Non. On pourra prendre des suggestions de la part des gens mais l'idée est d'avoir un contenu vérifié.
	S'agira-il uniquement des musiques traditionnelles ou y en aura-t-il d'autres aussi ?	Au départ oui. Après on ira chercher plus loin d'autres ressources. Mais, pour la durée du potentiel projet LEADER, les données utilisées les archives du Chantier, qui dispose de beaucoup de ressources accumulées avec les années (8 à 10 groupes accueillis par an pendant 10 ans).
	Comment assurez-vous l'autofinancement ?	On va aller chercher d'autres sources de financement.
	La plateforme sera publique ou faudra-t-il un abonnement ?	La plateforme sera publique et libre d'accès.
	L'attendu sur la durée du projet est-il de mettre en ligne ou de mettre en ligne ET d'aller chercher d'autres ressources ?	Sur la durée du projet, il s'agit uniquement de mettre en ligne les ressources dont le Chantier dispose déjà.
	Que ferez-vous si vous n'avez pas la subvention ?	Nous irons cherche d'autres sources de financement.
	Quels sont les organismes financeurs du Chantier aujourd'hui ?	Conseil Régional, Communauté d'agglomération de la Provence verte, Conseil Départemental, Commune de Correns, SACEM, Etat, DRAC.
	Est-ce que pour le chargé de mission, il s'agit d'une création de poste ?	Oui
Éléments portés au débat :		
Le projet avait fait l'objet d'un premier dépôt auprès du GAL. La demande du Comité de programmation avait été de revoir certains aspects du projet. Le projet a été retravaillé et ces préconisations ont bien été prises en compte. Avis Conseil Régional manifestement favorable.		
Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 9 représentants titulaire (+ 1 suppléant délibérant) - COLLÈGE PRIVÉ : 8 représentants titulaires + 2 suppléants délibérant. <p style="text-align: center;">Respect du double quorum</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 2</p> <p>18 membres présents dont X membres délibérants au moment du vote 8 privés (+X suppléant), 10 publics votants.</p>	
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Jean MAROTTA et Philippe BREGLIANO se sont déclaré en situation de conflit d'intérêt et n'ont participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.	
Nombre de présents ayant voix délibérante	18	
Nombre de votes défavorables	0	
Nombre d'abstentions	4	
Nombre de votes favorables	14	
Avis d'opportunité		
Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE concernant le projet.		

Maître d'ouvrage :	Association responsable du Lycée d'Enseignement Agricole Privé « Saint Maximin »		
Fiche-action :	3.0		
Questions adressées		Réponses apportées	
Le projet couvre-t-il l'architecture matérielle et/ou immatérielle ?		<p>Les deux : autant le fonctionnement que le bâtiment (qui peut être éphémère).</p> <p>On voudrait faire incarner le jeune dans ce processus.</p> <p>Montrer ce qu'on est arrivés à faire dans deux établissements différents.</p>	
Pourquoi LEADER et l'EUROPE plutôt que l'Etat ?		<p>Les moyens financiers dédiés à l'innovation pédagogique sont très limités.</p> <p>Les priorités budgétaires sont plutôt orientées vers le financement des portails, des grillages, du Plan Vigipirate, etc.</p> <p>Le Conseil Départemental n'intervient que sur le bâti.</p> <p>Quant à l'Education Nationale, elle finance les salaires des professeurs, les livres, etc. mais pas ce type de projet.</p>	
N'existe-t-il pas des fonds pour financer l'innovation pédagogique ?		<p>Les projets menés par des établissements scolaires sont parfois financés par des fonds privés type campagne de financement participatif.</p> <p>En dehors du régalién, c'est-à-dire du temps scolaire, il n'y a pas de sources de financement public.</p> <p>Il existe une cellule de recherche sur l'innovation qui finance la diffusion du projet. Une fois que le projet est réalisé, cette cellule peut aider les établissements à communiquer.</p> <p>Associer deux proviseurs de deux établissements différents c'est déjà innovant.</p>	
Comment la reproduction d'un tel projet (qui se veut reproductible) pourrait-elle être financée ?		<p>Un tel projet peut servir pour des créations ou des restructurations d'établissement. Parce qu'à ce moment-là il y a des fonds qui se développent.</p> <p>Aussi, toute la partie expertise, ce ne sera pas perdu. Ce côté immatériel va pouvoir être retranscrit, transmis aux autres établissements de notre bassin.</p> <p>Il y a aussi la dimension éducative du particulier. On montre aux élèves des choses qu'ils peuvent reproduire chez eux. Montrer que le végétal améliore la vie.</p>	
Comment financer la part d'autofinancement ?		Sur fonds propres.	
<p>Éléments portés au débat :</p> <p>Il s'agit du même projet mais mieux présenté.</p> <p>Peut-être faudrait-il consulter d'autres experts.</p> <p>Si ce n'est pas subventionné par LEADER, il risque de ne pas y avoir d'autre dispositif approprié.</p> <p>Il paraît intéressant que les deux proviseurs (de deux établissements manifestement bien différents) soient investis dans ce même projet.</p> <p>Il semble difficile de faire le lien entre les deux projets (LEAP/Collège de Garéoult).</p> <p>Projet innovant qui veut intéresser les élèves.</p> <p>Précision par l'équipe technique de l'éventuelle possibilité de trouver d'autres co-financements nationaux en l'absence de co-financement régional.</p> <p>Il s'agit d'un projet intéressant qui pourrait être essaimé ailleurs et avoir un rayonnement dans le bassin.</p> <p>Il est souligné le lien avec les autres dossiers bois : le projet participe à la promotion de la construction bois.</p> <p>Une réserve est formulée quant à la possibilité de dupliquer le projet sur d'autres territoires : les autres établissements ne jouiront pas forcément des mêmes moyens financiers.</p> <p>Avis du Conseil Régional PACA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le budget est élevé pour financer des vitres solaires, des panneaux solaires, du mobilier, etc. ; - Dans la mesure où le projet réunit un Collège et un Lycée, il aurait fallu que la contrepartie nationale soit partagée à 50/50 entre le Conseil Régional PACA et le Conseil Départemental du Var ; - Le projet a déjà été présenté par l'association MALTAE, et a eu un vote défavorable. 			

Double quorum	<p>Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COLLÈGE PUBLIC : 9 représentants titulaire (+ 1 suppléant délibérant) - COLLÈGE PRIVÉ : 8 représentants titulaires + 2 suppléants délibérant. <p>Respect du double quorum</p> <p>Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 3</p> <p>20 membres présents dont 17 membres délibérants au moment du vote 8 privés, 9 publics votants.</p>
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Christian BRAYER, Bernard FONTAINE et Jacques PAUL se sont déclarés en situation de conflit d'intérêt et n'ont participé ni au débat ni au vote concernant l'opération.
Nombre de présents ayant voix délibérante	17
Nombre de votes défavorables	2
Nombre d'abstentions	8
Nombre de votes favorables	7
Avis d'opportunité	
<p>Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE concernant le projet.</p> <p>Cependant, le porteur de projet doit trouver un co-financement national.</p>	

4. Remaquetage et lancement de nouveaux Appels à Propositions 19.2

L'équipe technique a exposé que, vu la forte dynamique de projets du GAL Provence Verte Sainte-Baume (environ 44 % de l'enveloppe engagée à la date du 10 décembre 2018), il est nécessaire d'abonder les enveloppes relatives à certains dispositifs en vue de continuer à soutenir de nouveaux projets jusqu'à la fin de la programmation européenne en cours.

En vue de rééquilibrer les enveloppes relatives aux différentes Fiches Actions, le GAL a la possibilité d'effectuer des transferts d'enveloppe entre les différentes Fiches actions.

L'enveloppe initiale dédiée à la Coopération s'élève à **329 400,00 € de FEADER (soit environ 16% de l'enveloppe globale LEADER Provence Verte Sainte-Baume de 2 055 608,80 €)**. L'équipe technique a exposé **la possibilité de ré-injecter une partie de cette enveloppe** de Coopération vers les autres dispositifs, **en gardant une proportion d'entre 5% et 16% de l'enveloppe globale** qui doit rester affectée à la Coopération.

La proposition qui était émise est de conserver, dans un premier temps, **7% de l'enveloppe** (au lieu de 16%). L'enveloppe de Coopération restante serait ainsi de 143 892,62 € et le montant à ré injecter sur les autres dispositifs de 185 507,38 €.

Et d'affecter ce montant de FEADER vers les 3 fiches-actions :

- 1.1 - Structuration des filières de territoire,
- 2.1 - Patrimoines et identité,
- 2.2 - Lien-social.

Proposition de transfert d'enveloppe la Fiche Actions 19.3 (Coopération) vers les Fiches Actions 19.2 (Mise en œuvre de la Stratégie) :

Sous-mesure / Fiche Actions	Montant FEADER virtuel de l'enveloppe	Montant FEADER à ré injecter (proposition)	Montant virtuel FEADER post remaquetage
1.1 - Structuration des filières de territoire	21 156,87 €	120 000,00 €	141 156,87 €

1.2 - Investissements dans les filières de territoire	141 890,16 €	0,00 €	141 890,16 €
2.1 - Patrimoines et identité	106 788,50 €	15 507,38 €	122 295,88 €
2.2 - Lien-social	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
3.0 - Projets-pilotes	27 563,15 €	0,00 €	27 563,15 €
TOTAL		185 507,38 €	

→ **Le Comité de programmation valide à l'unanimité la proposition de remaquetage présentée ci-haut.**

En ce qui concerne les Appels à candidature relatifs à la sous-mesure 19.2, la proposition était de lancer des AAP identiques aux précédents avec les différences suivantes :

- Que ce soient des Appels à Projets (et non des Appels à Propositions) en vue de s'offrir la possibilité de faire du remaquetage suite à la prochaine vague de projets en cas de besoin
- Que les Appels à Propositions soient ouverts le 1^{er} janvier 2019 avec une date de clôture au 30 avril 2019
- Que les enveloppes disponibles soient conformes au tableau ci-haut suite au remaquetage

→ **Le Comité de programmation valide à l'unanimité les nouveaux Appels à Projets relatifs à la sous-mesure 19.2**

5. Validation des outils relatifs à la coopération et lancement des Appels à Candidature

L'équipe technique a rappelé que deux types de soutien financier sont envisagés dans le cadre de LEADER :

- **Le soutien préparatoire** vise les activités précédant le projet de coopération interterritoriale et/ou transnationale, facilitant la recherche de partenaires potentiels et contribuant à la qualité du projet de coopération.
- **Mise en œuvre de la coopération** : Il s'agit du projet de coopération proprement dit.

En vue de lancer les Appels à Propositions relatifs au soutien préparatoire et à la mise en œuvre de la coopération, il conviendra, au courant de cette séance, de valider :

- Les **grilles** discutées lors du Comité de Programmation du 17 septembre dernier. Les versions définitives ont été transmises au Comité de Programmation (Cf. grilles en Annexe)

→ **Le Comité de Programmation valide à l'unanimité :**

- **La grille de sélection relative au soutien préparatoire**
- **La grille d'opportunité relative à la mise en œuvre de la coopération**
- **La grille de sélection relative à la mise en œuvre de la coopération**

- Le **projet d'avenant à la Fiche Actions Coopération**, en vue d'inclure la révision du PDR PACA au 30 juillet 2018 relative à la sous-mesure 19.3 (coopération). Cette révision vise à rendre éligibles les investissements matériels ainsi que les coûts indirects des structures maîtres d'ouvrage dédiés au type d'opération : sur la base d'un forfait de 15% des frais de personnel directs éligibles sur la sous-mesure 19.3 (coopération).

→ **Le comité de programmation valide à l'unanimité la révision du PDR PACA au 30 juillet 2018 visant à rendre éligibles :**

- **les investissements matériels sur la sous-mesure 19.3 (coopération).**
- **les coûts indirects des structures maîtres d'ouvrage dédiés au type d'opération : sur la base d'un forfait de 15% des frais de personnel directs éligibles sur la sous-mesure 19.3 (coopération).**

Ces types de dépenses sont donc éligibles à compter du 30 juillet 2018

- Les **Appels à Candidatures** relatifs au soutien préparatoire et à la mise en œuvre de la coopération qui ont été transmis au Comité de programmation :
 - Un **Appel à Propositions permanent** pour le **soutien préparatoire**, avec un **dépôt au fil de l'eau**. Avec une ouverture au 1^{er} janvier 2019 et une date limite de dépôt des dossiers: **16 septembre 2019**.
Montant de FEADER maximum : **14 400 euros** (4 projets à 6 000 euros d'aide publique).
- Un **Appel à Projets** pour la mise en œuvre de la coopération, avec une ouverture au premier janvier 2019 et une **date limite du dépôt des pré-projets au 30 avril 2019**. L'Enveloppe dédiée à cet AAP est **129 492,62 €**, ce **qui** correspond à toute l'enveloppe disponible pour la Coopération suite au remaquetage, de laquelle on retranche l'enveloppe dédiée au Soutien Préparatoire (143 892,62 € - 14 400,00 € = 129 492,62 €).

6. Point d'avancement financier du programme

La maquette en fin de séance affiche donc :

Sous-mesure / Fiche Actions	Montant FEADER des enveloppes initiales	Montant FEADER programmé après le 10.12.18	Montant FEADER à programmer d'ici fin 1 ^{er} trimestre 2019	Montant FEADER virtuel de l'enveloppe	Montant FEADER à ré injecter	Montant virtuel FEADER post remaquetage
1.1 - Structuration des filières de territoire	320 000,00 €	63 809,58 €	235 033,55 €	21 156,87 €	120 000,00 €	141 156,87 €
1.2 - Investissements dans les filières de territoire	300 000,00 €	119 007,97 €	39 101,87 €	141 890,16 €	0,00 €	141 890,16 €
2.1 - Patrimoines et identité	280 000,00 €	125 416,89 €	47 794,61 €	106 788,50 €	15 507,38 €	122 295,88 €
2.2 - Lien-social	175 000,00 €	149 994,62 €	25 005,38 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
3.0 - Projets-pilotes	155 000,00 €	84 120,16 €	43 316,69 €	27 563,15 €	0,00 €	27 563,15 €
TOTAL	1 230 000,00 €	542 349,22 €	390 252,10 €	297 398,68 €	185 507,38 €	482 906,06 €
19.3 COOPERATION	329 400,00 €	0,00 €	0,00 €	329 400,00 €	- 185 507,38 €	143 892,62 €
19.4 FONCTIONNEMENT DU GAL	496 208,80 €	232 668,63 €	0,00 €	263 540,17 €	0,00 €	263 540,17 €
TOTAL	2 055 608,80 €	775 017,85 €	390 252,10 €	890 338,85 €	185 507,38 €	890 338,85 €

7. Date du prochain comité de programmation

La prochaine réunion du comité de programmation, qui sera notamment consacrée à la **programmation d'une douzaine de projets** (4 projets de l'AAP1 V3 + 1 projet de l'AAP1 V1 + 7 projets de l'AAP2 V1), **est prévue le**

Lundi 11 février 2019 matin

Le territoire choisi est celui de la Sainte-Baume avec un lieu qui reste à définir. La date et le lieu de la réunion restent à confirmer.

Les autres points qui pourraient faire partie de l'ordre du jour :

- La validation de la **nouvelle composition du Comité de programmation** ;
- La **présentation de la démarche d'évaluation** à mi-parcours ;
- La **valorisation des projets LEADER**.

8. Questions diverses :

L'organisation d'une **réunion d'information LEADER en Sud Sainte-Baume (au Beausset)** le **31 janvier 2019** à 18h30 a été confirmée.

Les invitations seront transmises par le Syndicat mixte du PNR de la Sainte-Baume.

En outre, une assemblée plénière / évènement de valorisation des projets LEADER au printemps sera à organiser au courant du printemps 2019, à une date qui reste à confirmer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 10 décembre 2018 à 13h30.

Un moment convivial est proposé aux participants, préparé par l'équipe technique et le traiteur local « La Cuisine de Sophie ».



MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION !

A bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME !

